

Les produits de cession

Les 7 918 K€ inscrits correspondent à 887 K€ de restes à réaliser sur des cessions de biens en cours et à 7 031 K€ de solde dû dans le cadre des cessions de parts de la SAH votées fin 2020.

L'emprunt

Aucun emprunt n'est inscrit au budget 2021. Le désendettement est donc évalué à 3.2 M€ sur l'exercice.

2. Les dépenses réelles d'investissement

En K€	BP+DM 2019	BP+DM 2020	BP 2021
Immobilisations incorporelles	303	340	484
Subventions d'équipement versées	305	256	263
Immobilisations corporelles	2 073	1 259	1 680
Immobilisations en cours	7 792	6 453	16 938
Dotations et autres immobilisations financières	213	125	125
Remboursement de la dette	3 010	3 202	3 264
Autres immobilisations financières		149	61
Opérations pour compte de tiers	106	113	55
Excédent de fonctionnement capitalisé (BA)		1 907	
Total dépenses réelles	13 802	11 897	22 870
Opérations d'ordre	980	940	940
Résultat reporté de N-1	2 211	1 553	
Total dépenses d'investissement	16 993	16 297	23 810

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les frais d'études, les frais liés aux documents d'urbanisme et le coût des licences informatiques. L'augmentation par rapport aux années antérieures s'explique par une prévision de crédits d'étude envisagée pour une révision du Plan local d'urbanisme.

Subventions d'équipement versées

Il est prévu des crédits pour deux subventions :

- 200 K€ dans le cadre de la dissolution de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 63 K€ pour l'OPAH-RU

Immobilisations corporelles :

Pour 2021, sont prévues notamment les acquisitions suivantes :

- 250 K€ de matériel informatique et de bureau ;
- 128 K€ de matériel de transport ;
- 82 K€ de matériel pour le service des sport.

Une enveloppe de 500 K€ est également prévue pour des acquisitions foncières si besoin.

Immobilisations en cours

Le montant important de dépenses d'immobilisation en cours inscrites au budget correspond :

- À hauteur de 8.7 M€ aux travaux prévus sur l'exercice 2021
- À hauteur de 8.3 M€ aux autres projets inscrits notamment dans le cadre du programme « Action cœur de ville » et pour lesquels la réalisation est envisagée sur les exercices 2022 et suivants.

Pour 2021, sont notamment budgétés :

La révision des autorisations de programme en cours :

- 500 K€ pour la phase 2 des abords du château
- 350 K€ d'aménagement du parvis de la base nautique
- 400 K€ pour la réhabilitation du Boulevard Clémenceau

Les projets complémentaires :

- 650 K€ de travaux dans les écoles maternelles et primaires, et les crèches
- 650 K€ de rénovation des autres bâtiments publics (dont 120 K€ pour la toiture du gymnase Alinei, 100 K€ d'aménagement des locaux de la brigade environnement)
- 600 K€ d'aménagements de voirie (pavage, barrières anti-chute du pont de l'Aube...)
- 500 K€ pour la végétalisation de la RD 6107 et le square du 8 mai
- 1 800 K€ de rénovation et de reprofilage de voiries (rue Aussel, rue Girard, avenue de Cannes, ...)
- 200 K€ pour les murs de soutènement
- 200 K€ pour la vidéosurveillance

Le solde de 8.3 M€ permettra notamment de couvrir les travaux envisagés à partir de 2022 dans le cadre du programme « Action cœur de ville » :

- Rénovation de l'avenue Clémenceau – phase 2
- Aménagement d'une coulée verte et d'un parcours de mobilité douce entre Vallauris et Golfe-Juan
- Requalification du quartier Nabonnand
- Réhabilitation de la bibliothèque municipale
- Poursuite de l'OPAH-RU

Dotations et autres immobilisations financières

Ce montant comprend notamment 100 K€ de remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement sur la période 2004-2007.

Opérations pour compte de tiers

Il s'agit des dépenses de travaux envisagées dans le cadre de périls imminents. Des recettes sont prévues en contrepartie correspondant aux sommes refacturées aux propriétaires des biens concernés.

Remboursement de la dette

3 264 K€ d'encours de dette seront remboursés sur 2021 permettant de poursuivre le désendettement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** le budget primitif 2021 du budget principal tel que détaillé dans le document budgétaire annexé, soit :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	47 890 000.00	47 890 000.00
dont résultat reporté		5 437 997.57
Investissement	23 810 000.00	23 810 000.00
dont résultat reporté		7 466 147.65
TOTAL	71 700 000.00	71 700 000.00

➤ **APPROUVER** l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement telles que listées en annexe du budget

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer :

- Les conventions à intervenir avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé subventionnés par la commune qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions susvisées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal tel que détaillé dans le document budgétaire annexé, soit :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement dont résultat reporté	47 890 000.00	47 890 000.00 5 437 997.57
Investissement dont résultat reporté	23 810 000.00	23 810 000.00 7 466 147.65
TOTAL	71 700 000.00	71 700 000.00

➤ **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement telles que listées en annexe du budget

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

- Les conventions à intervenir avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé subventionnés par la commune qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions susvisées.

ONT VOTÉ POUR : M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK – Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH – Mme Catherine LANZA – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO – Mme Virginie WASSER – M. Patrick LE HOANG BA – Mme Blandine BAIN – M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR – M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS – M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN – M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO – M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI – M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA – M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA –

ONT VOTÉ CONTRE M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI – M. Lionel TIVOLI
- M. Éric AVRIL – Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel
MANAGO – M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

SE SONT ABSTENUS : Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA – M. Cédric
BOURGON

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au Registre les Membres présents,

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2020

Date de transmission de l'acte : 21/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0009 ([voir l'acte associé](#))

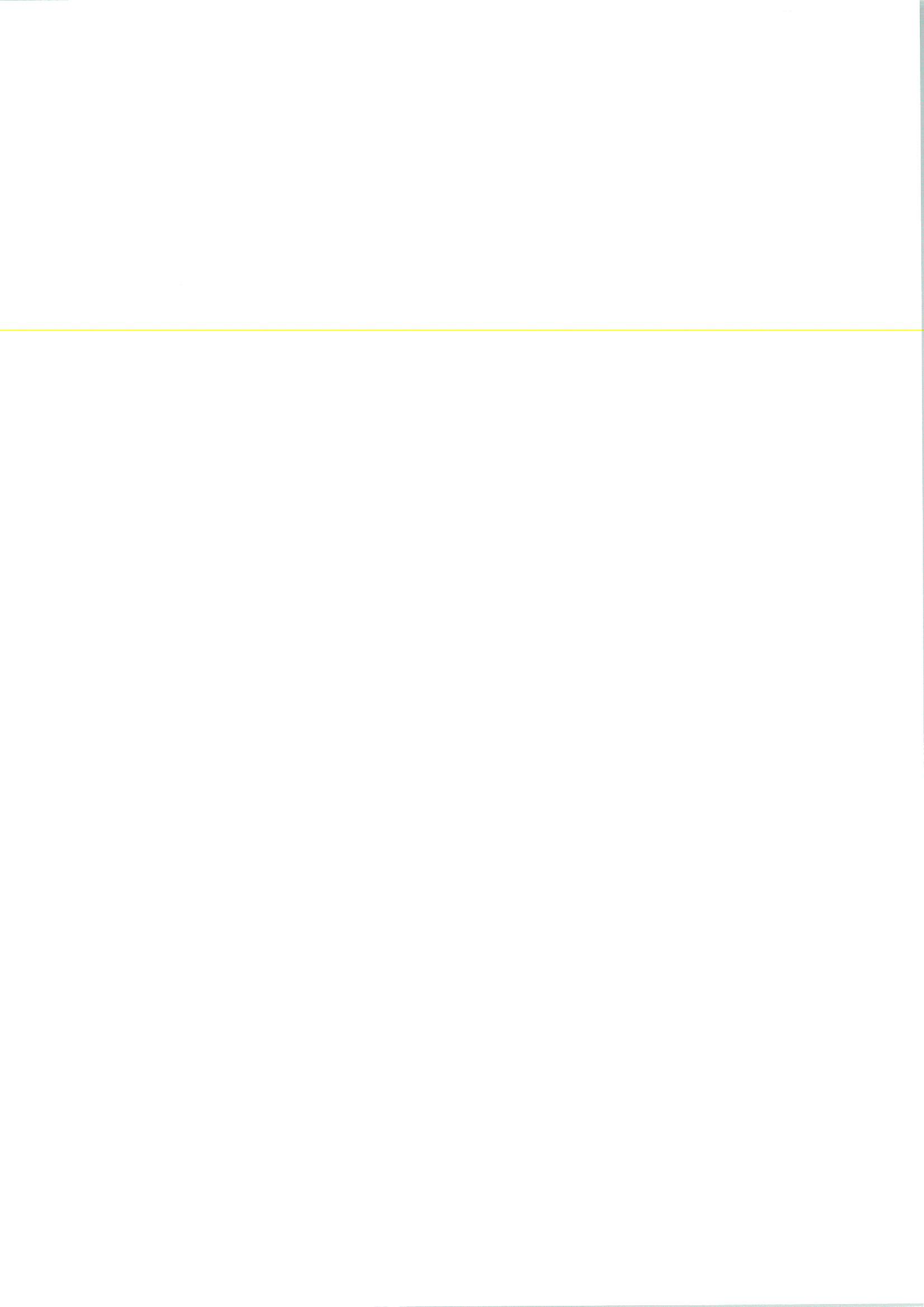
Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0009-BF

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers





Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Mardi Treize Avril à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 07 Avril 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION
DE LA
FISCALITÉ DIRECTE
LOCALE 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY
Mme Anne-Laure SEBBAR -
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON -
Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS -
M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN -
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO -
M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric BOURGON

- Original
 Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2104-0008

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :

Le 19 AVR. 2021

Et de la transmission en Sous-préfecture

Le 19 AVR. 2021

Le Maire



ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

Madame BERTAGNA expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts qui dispose que le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale doit intervenir avant le 15 avril de l'année pour laquelle ces taux s'appliquent ;

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour l'année 2020 adoptant la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et les compensations fiscales afférentes pour les collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-1502-0002 du 6 février 2015 approuvant l'instauration d'une surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 présenté en séance du Conseil Municipal en date du 19 février 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir:

➤ **FIXER** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56% (ce taux correspond à la somme du taux communal applicable en 2020 de 18.94% et du taux départemental voté en 2020 s'élevant à 10.62%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée. Elle sera calculée sur la base du taux de 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée.

ONT VOTÉ POUR : M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK – Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH – Mme Catherine LANZA – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO – Mme Virginie WASSER – M. Patrick LE HOANG BA – Mme Blandine BAIN – M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR – M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-

CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI - M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO - M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

SE SONT ABSTENUS : Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric BOURGON

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au Registre les Membres présents,

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

Date de transmission de l'acte : 19/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0008 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0008-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Mardi Treize Avril à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 07 Avril 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY
Mme Anne-Laure SEBBAR -
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON -
Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS -
M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN -
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO -
M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric BOURGON

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES
-
RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2020
-
PRESENTATION

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2104-0007

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :
Le

19 AVR. 2021

Et de la transmission en Sous-préfecture
Le

19 AVR. 2021

Le Maire



Monsieur le Maire expose :

VU l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, inscrivant l'égalité entre les femmes et les hommes comme une priorité de la Politique de la Ville,

VU la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, inscrivant dans son article 61, l'obligation pour les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter, chaque année, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité,

VU la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui renforce la légitimité des collectivités à agir en matière d'égalité femmes et hommes,

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est un des principes fondamentaux de la République, et un droit rappelé par les lois et les constitutions de la 4ème et de la 5ème République,

CONSIDÉRANT que le cadre législatif et réglementaire français a été renforcé de façon importante ces dernières années pour viser une égalité réelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT le fait que les communes de plus de 20 00 habitants doivent également présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, préalablement aux débats sur le projet de budget,

CONSIDÉRANT le rapport annuel de situation pour l'année 2020 établi concernant la situation existante en matière d'égalité femmes - hommes pour les personnels affectés aux différentes missions de service public au sein de la ville de Vallauris Golfe-Juan,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **PREND ACTE** du rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020 annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

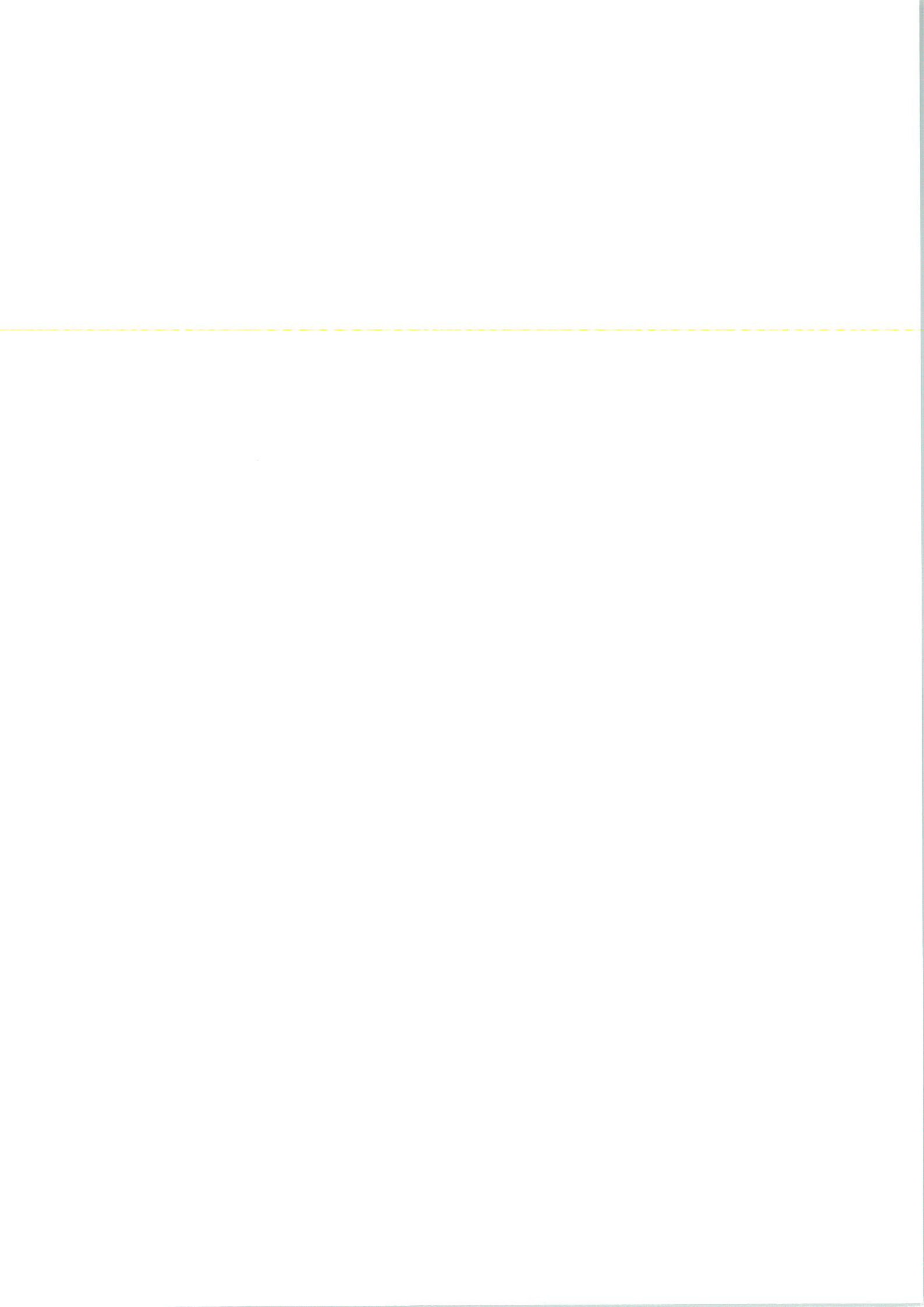
Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kedim LUCIANO





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES 2020 - PRESENTATION

Date de transmission de l'acte : 19/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0007 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0007-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**ENGAGEMENT DE LA
COMMUNE POUR LA
SIGNATURE DE LA
CONVENTION DE
GLASGOW**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Mardi Treize Avril à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 07 Avril 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY
Mme Anne-Laure SEBBAR -
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON -
Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS -
M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN -
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO -
M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric
BOURGON*

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2104-0005

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 19 AVR. 2021

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le 19 AVR. 2021



Le Maire

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO - M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO - M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA BARBOSA*

Monsieur Le Maire expose :

VU la déclaration de Glasgow sur l'alimentation et le climat et le document d'appui à la Déclaration annexés à cette délibération,

CONSIDÉRANT que cette déclaration rassemble les autorités locales du monde entier qui s'engagent à développer des politiques alimentaires durables, à promouvoir des mécanismes d'actions conjointes, et à appeler les gouvernements nationaux à placer l'alimentation et l'agriculture au cœur de la réponse mondiale à l'urgence climatique,

CONSIDÉRANT que le contrat de délégation de service public impose au délégataire :

- la mise en place d'une légumerie pour travailler à partir de produits frais bruts,
- de favoriser l'approvisionnement direct auprès des producteurs (circuits courts) pour les cuisines et entrées chaudes,
- de valoriser la production locale
- de valoriser les produits bio : laitages, fromages, féculents et pain,
- de présenter des labels signes de qualité tels que « Label rouge », « 100% IGP Camargue », AOP...

CONSIDÉRANT que la ville souhaite mettre l'accent sur la réduction du gaspillage alimentaire et favoriser les projets de dons des excédents de productions de la restauration collective déléguée,

PRECISE que les objectifs de la municipalité sont notamment les suivants:

- Promouvoir la qualité des denrées servies,
- Privilégier les produits bios et locaux,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

CONSIDÉRANT que la ville va également mettre en place un groupe de travail, durant l'année 2021 comprenant les animateurs, les directeurs d'école ou leurs représentants, les membres de la commission des menus scolaires et périscolaires, et le délégataire, pour définir un plan d'actions en ce sens jusqu'à la fin du contrat,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renforcement des liens entre les villes et les campagnes, la ville participe également au plan alimentaire territorial piloté par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

CONSIDÉRANT que par ailleurs, la ville souhaite permettre à ses administrés d'accéder à leur propre production locale par la mise en place de jardins partagés qui seront créés durant les prochaines années,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Vallauris Golfe-Juan souhaite s'engager et signer cette déclaration,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ***AUTORISER*** Monsieur le Maire à signer la Déclaration de Glasgow, jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Déclaration de Glasgow, jointe à la présente délibération.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GLASGOW

Date de transmission de l'acte : 19/04/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 19/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0005-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**INSTALLATION DE
MONSIEUR CEDRIC
BOURGON EN
QUALITE DE
CONSEILLER
MUNICIPAL
-
MODIFICATION DU
TABLEAU DES ELUS**

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2104-0003

Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
Mairie :

Le 19 AVR. 2021

Et de la transmission en
Sous-préfecture

Le 19 AVR. 2021

Le Maire



L'An Deux Mille Vingt et Un et le Mardi Treize Avril à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 07 Avril 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY
Mme Anne-Laure SEBBAR -
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON -
Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS -
M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN -
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO -
M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric
BOURGON*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique
BRUZZISI - M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme
Catherine LANZA - M. Patrick LE HOANG BA pouvoir
donné à Mme Catherine LANZA - Mme Andrée
CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO - M.
Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO*

ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA
BARBOSA*

Monsieur le Maire expose :

VU les articles L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.270 du Code Electoral,

CONSIDÉRANT le courrier en date du 19 mars 2021 réceptionné par Monsieur le Maire le 24 mars 2021, par lequel Monsieur Laurent CHARTIER, Conseiller Municipal de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » a fait part de sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal,

CONSIDÉRANT qu'en pareille situation de vacance de poste et conformément aux termes de l'article L.270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

CONSIDÉRANT que conformément à ces dispositions, Monsieur Cédric BOURGON est installé en qualité de Conseiller Municipal, en qualité d'élu de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan »,

CONSIDÉRANT la modification automatique du tableau des élus qui s'en suit et qui sera actée conformément à la pièce annexée à la présente délibération,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACTER** l'installation de Monsieur Cédric BOURGON au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élu de la liste « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan »,
- **ACTER** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ACTE** l'installation de Monsieur Cédric BOURGON au sein du Conseil Municipal,
- **ACTE** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INSTALLATION DE M. CEDRIC BOURGON EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS

Date de transmission de l'acte : 19/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0003 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0003-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes





Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**DÉCISIONS
MUNICIPALES PRISES
PAR LE MAIRE EN
VERTU DES
DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2104-0002

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 19 AVR. 2021

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le 19 AVR. 2021

Le Maire



L'An Deux Mille Vingt et Un et le Mardi Treize Avril à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 07 Avril 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Paule ANASSE - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA -
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO -
Mme Virginie WASSER - M. Patrick LE HOANG BA -
Mme Blandine BAIN - M. Laurent THIRY
Mme Anne-Laure SEBBAR -
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON -
Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS -
M. Philippe SEPTIER - Mme Stéphanie AUBLIN -
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO -
M. Michel MANAGO - Mme Carine BONNUCELLI -
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL -
Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA - M. Cédric BOURGON

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI -
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA -
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA -
Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO -
M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

Monsieur le Maire expose :

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,
VU la délibération n° DE-2007-0003B en date du 20 juillet 2020,*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des décisions
municipales suivantes :*

*DC-2101-0014 en date du 28 janvier 2021
DC-2101-0015 en date du 28 janvier 2021
DC-2101-0016 en date du 18 février 2021
DC-2101-0017 en date du 28 janvier 2021
DC-2101-0018 en date du 12 février 2021
DC-2102-0019 en date du 10 février 2021
DC-2102-0020 en date du 16 février 2021
DC-2101-0021 en date du 16 février 2021
DC-2102-0022 en date du 16 février 2021
DC-2102-0023 en date du 17 février 2021
DC-2102-0024 en date du 17 février 2021
DC-2102-0025 en date du 23 février 2021
DC-2102-0026 en date du 23 février 2021
DC-2102-0027 en date du 26 février 2021
DC-2103-0028 en date du 4 mars 2021
DC-2103-0029 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0030 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0031 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0032 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0033 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0034 en date du 16 mars 2021
DC-2103-0035 annulée
DC-2103-0036 en date du 4 mars 2021
DC-2103-0037 en date du 9 mars 2021
DC-2103-0038 annulée
DC-2103-0039 annulée
DC-2103-0040 en date du 11 mars 2021
DC-2103-0041 en date du 11 mars 2021
DC-2103-0042 en date du 11 mars 2021
DC-2103-0043 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0044 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0045 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0046 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0047 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0048 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0049 en date du 18 mars 2021
DC-2103-0050 en date du 25 mars 2021*

Les décisions sont jointes à la présente note.

Les conventions annexées aux décisions sont consultables au secrétariat général.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *PRENDRE ACTE des décisions municipales jointes à la présente*

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- *PREND ACTE des décisions municipales jointes à la présente*

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au Registre les Membres présents,

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Date de transmission de l'acte : 19/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/04/2021

Numéro de l'acte : DE-2104-0002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210413-DE-2104-0002-DE

Date de décision : 13/04/2021

Acte transmis par : Marilyne RAVIOLA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de VALLAURIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Tél. 04.93.64.24.24
Fax. 04.93.64.55.37

L'An Deux Mille Vingt et Un et le **mardi 13 avril à Dix-Neuf Heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA – Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER – Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne Laure SEBBAR
M. Jean Frédéric RAZAFIARISON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO
M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Lionel TIVOLI – M. Éric AVRIL
Mme Marinette LANGLAIS – Mme Émelie LEDUC
Mme Virginie FERREIRA BARBOSA – M. Cédric BOURGON

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO donne pouvoir à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA donne pouvoir à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN donne pouvoir à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA donne pouvoir à Mme Catherine LANZA
Mme Andrée CAPPADONA donne pouvoir à M. Michel MANAGO
M. Marc POLYCARPE donne pouvoir à M. Michel MANAGO

ABSENTE :

Mme Emmanuelle CANTONI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Virginie FERREIRA BARBOSA

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2021 – Approbation p.4
2. Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales p.4
3. Installation de Monsieur Cédric BOURGON en qualité de conseiller municipal – Modification du tableau des élus p.6
4. Modification de la composition des commissions municipales « Urbanisme, Environnement » et « Développement économique, artisanat, commerce » p.12
5. Engagement de la commune pour la signature de la convention de Glasgow p.12
6. Convention avec l'association Palmiersud visant à participer à la lutte collective contre les ravageurs des palmiers p.17
7. Ressources Humaines – Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2020 – Présentation p.17
8. Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2021 p.20
9. Budget primitif 2021 – Budget principal Reprise anticipée du résultat 2020 p.21
10. Autorisation de programmes – AP/CP p.48
11. Plan local d'urbanisme – Opposition au transfert de la compétence à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis p.49
12. Redevance 2020 des titulaires des sous-traités d'établissements balnéaires et d'activités nautiques situés sur la plage naturelle dit « du Soleil » Impact de la crise sanitaire – Abattement applicable p.50
13. Redevance 2020 des titulaires des sous-traités d'établissement balnéaires situés sur la plage artificielle dite « du Midi » Impact de la crise sanitaire – Abattement applicable p.51
14. Convention entre la commune de Vallauris Golfe-Juan et le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en vue de la surveillance des plages publiques du soleil et du midi Saison estivale 2021 – Approbation p.51
15. Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis – Convention avec la commune de Vallauris Golfe-Juan – Extension de la convention de partenariat à de nouvelles communes bénéficiaires – Appel à projet FEADER 16-7.1 Préservation du foncier agricole pour la remise en état des friches agricoles p.52
16. Abrogation – Retrait de la délibération DE-1911-0011 en date du 19 novembre 2019 – Vente partielle – Immeuble 1 rue du Four Parcelle cadastrée BW 296 p.56

17. Abrogation – Retrait de la délibération DE-1911-0012 en date du 19 novembre 2019 – Vente partielle – Immeuble 53 rue Clément Bel Parcelle cadastrée BW 372	p.58
18. Immeuble Majolique Parcelle cadastrée BS 4 Cession d'un garage lot n°213	p.58
19. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Convention de réciprocité avec la commune de Valbonne Approbation	p.59
20. Profession d'assistant maternel - Convention avec le regroupement intercommunal des assistants maternels non permanents du Département 06	p.60
21. Musée Magnelli, Musée de la céramique – Programmation culturelle Printemps / Été 2021	p.61
22. Musée Magnelli, Musée de la céramique – Conditions tarifaires visites et ateliers	p.63
23. Musée Magnelli, Musée de la céramique – Règlement de visite -Approbation	p.64
24. École d'Art Céramique de Vallauris (EACV) – Catalogue de l'exposition Claire LINDNER – Totes bags – Tarifs et modalités de répartition	p.65

M. LUCIANO.- Bonsoir à toutes et à tous, Merci de votre présence

Je salue la présence d'un nouveau conseiller municipal parmi nous, Monsieur BOURGON qui nous a rejoints à la suite de la démission de Monsieur CHARTIER, et que l'on aura le plaisir d'introniser tout à l'heure au titre de la 3^{ème} délibération. Bienvenue parmi nous.

Le Maire procède à l'appel et propose Mme FERREIRA BARBOSA en secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021 - APPROBATION

M. LUCIANO.- Y-a-t-il des oppositions ou des abstentions concernant le procès-verbal du 19 février 2021 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

2. DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ORDONNANCE DU 1^{ER} AVRIL 2020

M. LUCIANO.- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Les décisions sont jointes à la présente délibération.
Les conventions annexées aux décisions sont consultables au secrétariat général.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des décisions municipales jointes à la présente.

Mme LEDUC.- Bonsoir Monsieur le Maire, une petite question s'il vous plaît. J'ai vu la décision n°28 qui concerne de nouveaux travaux à la base nautique. Pouvez-vous nous indiquer une date de début d'activité de la base nautique ? Avons-nous avancé sur le dossier ?

M. LUCIANO.- Malheureusement, je vais avoir beaucoup de mal à vous indiquer une date qui soit fiable. Je ne veux faire le procès de quiconque mais la base nautique a été implantée à un endroit où elle n'aurait jamais dû être implantée car tous les vallauriens et les golfe-juanais savent parfaitement qu'il y a des coups de mer réguliers.

La personne qui a pris cette décision ne connaissait absolument pas les lieux car cette base nautique est mal placée. Nous savons qu'il y en a en permanence des coups de mer et pourtant Madame SALUCKI et sa majorité l'ont fait. Les travaux sont sans cesse ralentis par des coups de mer. Nous avons mis un certain nombre de dispositifs. Vous avez peut-être vu les sacs assez considérables que nous avons posés devant et qui ont coûté plusieurs milliers d'euros, même si c'est le délégataire qui a pris à sa charge les quatre cinquièmes de la dépense.

Malheureusement, nous avons eu un mauvais choix concernant le maître d'ouvrage qui n'a pas du tout suivi les travaux comme il le fallait. A mon sens, ce sont des gens qui n'ont pas du tout fait preuve de la diligence nécessaire dans le suivi de ces travaux. Lorsque nous avons été élus au mois de juillet, nous avons tout de suite fait une réunion de chantier avec le Directeur des Services Techniques et le maître d'œuvre. Il nous avait été dit que les travaux devaient être finis pour décembre et de décembre, nous sommes passés à février. Aux dernières nouvelles, cela devrait être prêt pour le mois de juin.

Comme je pense que la parole publique est sacrée, je ne souhaiterais pas vous dire que nous aurons fini en juin et, qu'il faille à nouveau reporter car ce n'est pas terminé. J'espère que cela sera fini en juin et que cette base sera opérante pour les enfants de notre commune et toutes les personnes intéressées, notamment les touristes. Malgré un suivi poussé de notre part et beaucoup de sérieux de la part des services techniques, je suis au regret de ne pas pouvoir vous répondre précisément sur la date. Quoiqu'il en soit, nous avons déjà lancé un certain nombre d'avenants pour permettre que certaines choses se fassent, notamment le parvis au-dessus. L'idée est d'avoir un équipement complètement terminé pour que chacun puisse en profiter ou d'avoir un équipement qui soit en cours de fin, afin que nous puissions avoir des abords agréables pour pouvoir profiter de la promenade.

Malheureusement, lorsque vous récupérez un héritage, vous avez de l'actif et du passif. Cela fait partie des éléments problématiques qui ont donné lieu à des investissements très importants de la part de notre commune. Tous les éléments que je viens d'évoquer ne donnent pas satisfaction et ne permettent pas d'avoir une visibilité très claire sur le moment où ce sera terminé. C'est tout ce que je pouvais vous en dire avec beaucoup de sincérité.

M. MANAGO.- Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, bonsoir. J'ai une observation assez générale à faire sur les décisions. Compte tenu de la liste et sans vouloir remettre en cause vos délégations, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un recours mais le chapitre est aujourd'hui clos, ces décisions nous révèlent de nombreuses informations importantes. Vous venez d'en apporter une à l'instant à la question qui a été posée.

Nous aimerions savoir si vous pouvez ouvrir des commissions sur certains sujets qui méritent une meilleure transparence et sur les différents thèmes qui

pourraient être débattus. D'une part, pour la transparence avec les élus de l'opposition et la majorité d'électeurs qu'ils représentent, et d'autre part, pour appliquer les règles démocratiques sur les sujets qui concernent directement les électeurs et les programmes pour lesquels ils se sont exprimés.

Nous constatons que depuis l'installation de la municipalité actuelle, les seules commissions ouvertes sont l'urbanisme, les appels d'offres, les actions sociales, la jeunesse, l'enfance et la petite enfance.

Autrement dit, et sauf erreur, toutes les autres commissions ne se sont pas encore activées et n'ont pas été ouvertes alors qu'il y a probablement matière à le faire, notamment en commission finances, travaux, développement économique, animation et culture. La crise du covid n'explique peut-être pas tout, d'autant que d'autres commissions ont été ouvertes et fonctionnent aujourd'hui. La question qui se pose aujourd'hui c'est comment pouvons-nous appliquer au mieux la démocratie sur ces sujets ? Merci.

M. LUCIANO.- Monsieur MANAGO, vous savez que la démocratie est une éternelle conquête. Il est évident que nous pouvons faire mieux et nous allons le faire. Je pense que nous ne sommes pas très dépaysés car il y a eu beaucoup moins de commissions qui ont été faites sous la précédente municipalité que sous la nôtre. Nous savions qu'elles ne s'y tenaient quasiment jamais, vous ne seriez pas très dépaysé même si vous n'étiez pas élu à cette époque.

Il est évident que nous devons et que nous allons faire mieux. Il y a eu beaucoup de contraintes sanitaires, un certain nombre d'urgences et de soucis qui ont fait que certaines difficultés se sont posées. Nous réunirons des commissions qui vont pouvoir travailler dans les domaines que vous avez évoqués. L'ensemble des commissions a vocation à être réuni. Compte tenu de l'urgence de la situation et des événements auxquels nous avons dû faire face, il est évident que nous devons réunir plus fréquemment toutes ces commissions afin de mieux travailler.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS MUNICIPALES JOINTES A LA PRESENTE.

3. INSTALLATION DE MONSIEUR CEDRIC BOURGON EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS

M. LUCIANO.- J'ai souhaité la bienvenue en notre nom à tous à Monsieur BOURGON. Je me réjouis de cette montée, non pas que j'ai quelque chose contre Monsieur CHARTIER, bien au contraire mais quelque part il y a un intérêt car les masques tombent. La liste « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » ne savait pas trop où se positionner, le site même de la « République En Marche » disait même que c'était la liste de « la République En Marche ». Certains membres de la liste, dont la tête de liste, disaient qu'ils n'avaient aucun lien avec « la République En Marche », qu'ils ne les connaissaient pas et qu'ils ne savaient pas qui c'était.

Nous avons le référent de la « République En Marche » qui monte et je trouve cela bien. Non pas en faveur ou en défaveur de ce parti, je n'ai pas à me prononcer là-dessus. C'est un choix démocratique qui se fait et il doit être respecté à ce titre. Je trouve que le fait que le référent de la « République En Marche » siège au sein de « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » est quelque chose d'intéressant.

L'idée n'est pas de remettre en cause votre montée, mais c'est simplement de dire que nous avons une clarification et elle est salubre car les électeurs souhaitent qu'il y ait cette clarification. Le fait que vous soyez le référent de la « République En Marche » est une bonne chose car maintenant tout le monde sait très bien que « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » c'est la liste « LREM » à Vallauris Golfe-Juan, ce qui est parfaitement légitime. C'est logique que le parti présidentiel ait sa représentation dans une commune d'une certaine importance. Si vous le souhaitez, je vous donne la parole pour vous présenter et pour dire quelques mots.

M. BOURGON.- Bonsoir à toutes et à tous, et justement Monsieur le Maire, je rebondis sur ce que vous venez de dire. Tout d'abord, je suis honoré d'être ici parmi vous. Je suis extrêmement fier de représenter notre ville que nous aimons tous. Je voulais justement tenir à clarifier ma position. Je me suis engagé pour les municipales 2020 dans liste EVGJ et aujourd'hui, pour cette raison politique, je souhaite siéger indépendamment du groupe EVGJ. Je remercie bien évidemment le groupe EVGJ d'accepter ma décision et mon choix qui m'appartiennent. Merci.

M. LUCIANO.- Si je comprends bien le groupe EVGJ vole en éclat puisque Monsieur BOURGON qui est monté au titre du groupe, quitte le groupe. Madame CANTONI, qui était l'élue emblématique et historique d'EVGJ quitte le groupe, si j'en crois ce qui est écrit dans Nice Matin et dans le courrier qu'elle nous a adressé pour nous faire part de sa volonté de siéger au conseil municipal. Pardonnez-moi cette question Mesdames LEDUC et FERREIRA BARBOSA, mais pourriez-vous me faire une petite précision sur qui reste à EVGJ, et où vous êtes ?

Mme LEDUC.- Avec plaisir Monsieur le Maire puisque vous le demandez. Fidèle à ses valeurs, notre groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan », sans étiquette, représenté par moi-même et Madame FERREIRA BARBOSA, prend acte des décisions de Madame CANTONI, annoncées par voie de presse le 12 mars, de quitter notre groupe, et de Monsieur BOURGON, ce jour, motivé par des raisons politiques que nous respectons.

M. LUCIANO.- Très bien, nous avons plus de précisions et je respecte les volontés de chacun, les vôtres comme les leurs, c'est parfaitement légitime. Cela nous apporte une clarification qui est salubre.

Pour continuer sur le chapitre de la clarification, je vais faire lecture de quelques éléments de déclaration de Madame CANTONI dans le Nice-Matin en date du 12 mars 2021. Madame CANTONI est conseillère municipale minoritaire et a pris la décision de quitter le groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » dont elle était un des deux portes paroles avec Monsieur CHARTIER.

Cette liste avait été menée par Monsieur FALCOU, qui a lui-même démissionné dès l'élection et Madame CANTONI était la numéro 1 du groupe. Finalement, la tête de liste avait décidé de ne pas siéger et ses colistiers de premier niveau également. Madame CANTONI, en quatrième position devenait la numéro 1 de ce groupe.

L'article nous fait part d'une différence de fond puisque Madame CANTONI parle d'une personnalité, d'engagements, de compétences qui ne correspondraient pas aux standards en vigueur. Je cite ses propos toujours.

Elle parle d'un nouveau groupe EVGJ, en l'occurrence, le groupe que vous représentez, Mesdames. Elle dit aussi qu'il lui est « impossible de travailler dans ce climat, devenu impossible alors que le groupe était censé continuer », je cite encore, « à défendre la citoyenneté, la démocratie participative et développer toutes les énergies au service de notre commune. Mon engagement est citoyen et local, sans aucune ambition poussé par des convictions écologistes dont j'ai fait mon métier. Je ne peux donc pas continuer à œuvrer au sein d'un groupe qui compare l'écologie en politique à une croyance religieuse ».

Je pense qu'elle parle des propos de Monsieur Macron qui faisait part « d'amish » pour les écologistes mais c'est un petit ajout qui m'est personnel, vous le retirerez si vous estimez qu'il n'a pas sa place.

Et elle indique qu'un « groupe de citoyens se doit de respecter les convictions de chacun dans la bienveillance, la confiance et la recherche constante d'un consensus. Je ne m'attendais pas à devoir prendre cette décision, elle n'entame en rien mes engagements, ma détermination, etc. Fidèle aux électeurs, je resterai en conseil municipal, je veux agir pour l'écologie, la solidarité et la jeunesse. Nous perdons notre âme dans l'électorisme et le calcul politique constant et dans ces actions et ces relations, je n'y perdrai pas la mienne ». Je ne fais pas ces déclarations pour jeter de l'huile sur le feu puisque tout le monde les connaît mais c'était simplement pour que les électeurs de « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » puissent savoir ce qu'il est advenu du groupe des élus qui les représentait, de sorte qu'ils puissent connaître les positions des uns et des autres. »

M. TIVOLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir pour souhaiter la bienvenue à Cédric BOURGON au sein du conseil municipal de Vallauris Golfe-Juan. Le conseil municipal étant l'endroit où se prennent toutes les décisions qui concernent la commune, je trouve que ce mandat est un des plus exaltants car les décisions prises touchent le quotidien de nos concitoyens.

Même si je ne peux être que satisfait qu'une représentation démocratique du vote des vallauriens et des golfe-juanais soient faites en conseil municipal, je dois vous dire que nous sommes effectivement au comble de l'ironie puisqu'en pleine période de covid, les masques tombent.

M. LUCIANO.- Je vais vous faire payer pour employer mes formules, Monsieur TIVOLI.

M. TIVOLI.- Il faut dire que lors de la campagne des élections municipales, sur quatre listes présentes au second tour, trois avançaient masquées. Celle de Monsieur FALCOU qui, à peine élu, démissionnait et abandonnait ses électeurs. Il faisait campagne, expliquant que sa liste était apolitique, une sorte de melting-pot de citoyens voulant défendre la commune, sans étiquette mais surtout trompant les électeurs. La preuve aujourd'hui avec cette clarification car, même

si Monsieur BOURGON démissionne du groupe « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan », c'est bien le groupe de Monsieur FALCOU qui l'a fait élire aujourd'hui. Il était bien caché sur la liste de Monsieur FALCOU, mais aujourd'hui nous savons très bien que c'est le référent de la « République En Marche ».

M. LUCIANO.- Enfin, il ne s'en était pas caché.

M. TIVOLI.- En tout cas, Monsieur FALCOU essayait de le cacher, je ne parle pas de Monsieur BOURGON. Monsieur le Maire, quand je parlais de liste qui avançait masquée, il faut aussi bien parler de la vôtre.

M. LUCIANO.- Je m'y attendais.

M. TIVOLI.- Je pense cette clarification bienvenue ainsi que votre adhésion au parti « les Républicains » que vous représenterez lors des prochaines élections départementales. Je dois dire que la frontière entre votre parti, les « Républicains » et la « République En Marche » dont je parlais précédemment est bien faible puisque votre parti appelait, lors des présidentielles de 2017, à voter pour Monsieur MACRON face à Marine LE PEN. Vous investissez pour ces élections départementales dans le département des Alpes-Maritimes. Peut-être apprendrons-nous dans quelques temps que Monsieur BOURGON qui a quitté son groupe, rejoindra le vôtre.

M. LUCIANO.- Ce n'est pas prévu.

M. TIVOLI.- Nous avons la liste de Madame SALUCKI, qui elle, n'osait même pas mettre le logo « les Républicains » sur ses documents de campagne où alors c'était peut-être « les Républicains » qui en avaient honte. Un imbroglio incompréhensible pour les vallauriens et les golfe-juanais, seulement justifiable par des ambitions personnelles. Je crois qu'en politique, il s'agit de parler de clarté et s'il y a bien quelque chose que l'on ne peut pas me reprocher, c'est d'avoir été très clair dès ces élections municipales en ne reniant rien de la politique que je souhaitais mener, ni de mes idées. Je vous remercie.

M. LUCIANO.- Monsieur TIVOLI, c'est moi qui vous remercie. Vous me permettez de faire l'annonce de ma campagne pour les élections départementales. Ce n'était pas prévu, car le conseil municipal n'est pas là pour cela. Vu que vous me faites le teaser, effectivement, je suis candidat aux élections départementales. Pour ma part, et pour mes colistiers, je ne me suis jamais avancé masqué d'aucune façon. Nous étions bien sans étiquette et je n'avais sollicité aucune étiquette auprès d'aucun parti ou d'aucune organisation. Je sais que vous suivez bien les réseaux sociaux et il y a notamment un jeune groupe qui s'appelle « la Droite de Demain » qui m'a interviewé. Avant les élections, j'ai toujours dit qu'il y avait deux types d'élections, il y a l'élection municipale, c'est une élection de proximité et de relation avec chaque citoyen de la commune. A mon sens, pour cette élection municipale, l'étiquette n'a aucun intérêt.

Je l'ai dit et je le redis devant tout le monde, je peux même l'écrire si vous le voulez, je pense qu'il y a une élection locale municipale, c'est la relation entre une équipe et des citoyens. A ce titre, je pense qu'une quelconque investiture n'a aucun sens car sur ma liste, il y a gens qui sont LR et d'autres qui ne le sont

pas. Il y a des personnes qui ont des sensibilités apolitiques complètes. Je n'ai pas fait de distinguo. Ce que j'ai cherché à faire, c'est trouver trente-quatre personnes qui avaient en partage le même amour de notre ville, les mêmes ambitions et projets pour elle. Je vous le redis, vous ne me croirez peut-être pas et je peux en convenir mais je pense qu'au niveau local, l'étiquette politique n'a aucun sens. Peu importe ce qu'ont fait les uns et les autres, ce n'est pas mon problème.

Ensuite, au niveau des élections qui ne sont pas à proprement parler des élections locales, au niveau national, départemental, régional et européen, je pense que les partis ont un intérêt. Si je suis candidat au Département, ce n'est pas simplement pour me faire élire et toucher des indemnités de Conseiller Départemental, cela ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse, c'est de pouvoir participer et travailler pour notre ville et notre département.

Je pense qu'à la tête du Département, il y a actuellement deux personnages qui sont des gens qui ont fait énormément pour notre Département, Messieurs GINESY et CIOTTI. Ce sont des gens qui font avancer notre Département dans un sens positif, par souci de transparence, j'ai dit que si je suis élu et que les électeurs me font confiance, je siégerai dans la majorité d'Éric CIOTTI et de Charles-Ange GINESY. Cela me paraît être un devoir que j'ai, vis-à-vis de nos concitoyens, c'est-à-dire non pas de me présenter en disant que je me présente pour être élu et vous dire ce que je ferai par la suite.

Je me présente pour participer à un projet et pour m'inscrire dans un projet qui sert, non pas mes intérêts personnels, mais les intérêts de notre ville et de notre département. C'est pour cela que je dis que si je suis élu, je siégerai avec Éric CIOTTI et Charles-Ange GINESY. On m'a sollicité pour être candidat des « Républicains » et que comme nous sommes à majorité LR dans le département, il était cohérent de s'inscrire dans ce groupe car c'est ce qui permettra d'avoir les meilleurs intérêts pour notre ville. Nous pourrions obtenir des financements, des travaux et des choses utiles pour notre ville en phase avec mes convictions.

Vous avez parlé d'alliance avec la « République En Marche », je ne critique aucun parti, ni le « Rassemblement National », même si je ne partage pas toutes les idées de l'un et toutes les idées de l'autre. Nous pouvons très bien avoir des idées en commun et j'en ai très certainement avec vous, comme je peux en avoir avec Monsieur BOURGON et d'autres partis. Il me paraît cohérent d'être là où je vais m'inscrire.

Pour ma part, je suis contre une alliance avec la « République En Marche », je l'ai dit et écrit sur les réseaux sociaux. Lorsque nous sommes à un parti, c'est vrai que cela altère la liberté, j'en conviens. Mais nous pouvons quand même dire que, fort heureusement, nous vivons dans un état de droit et chacun est libre d'avoir ses propres convictions car si nous ne pouvions nous allier qu'avec ceux avec qui nous avons cent pour cent d'accord, tout le monde resterait seul, il n'y aurait plus de parti. Même au RN, vous n'êtes pas 100% d'accord avec l'ensemble des membres du RN.

M. TIVOLI.- Au RN, quand il y a des divisions comme c'est le cas au conseil municipal, il y a des décisions qui sont prises pour donner une ligne politique. Là, quelle est la ligne politique donnée en conseil municipal de Vallauris Golfe-Juan ?

M. LUCIANO.- Nous parlons de projets de ville, pas de parti politique. Je ne vais pas parler pour les LR car le seul qui peut en parler c'est Monsieur Éric CIOTTI. Chez les LR, il y avait une liste LR et les électeurs n'en n'ont pas voulu, enfin ils en ont voulu pour partie, mais ne l'ont pas élue. Maintenant, il y a un groupe qui se dit LR, qui ne peut plus revendiquer la nomination LR, dès lors qu'il y a un candidat qui a été choisi pour le parti pour le représenter à une élection départementale. Chacun est libre de faire ce que bon lui semble, il n'y a pas de clarification à avoir au niveau du département ou de je ne sais quoi.

Si Monsieur MANAGO a gardé sa carte chez les LR, je ne vais pas lui demander de la quitter car il est dans mon opposition, c'est son droit de la garder. Celui qui représentera le parti LR au département, à priori, c'est moi car j'ai été désigné. Je rappelle qu'il y a eu un vote qui a été fait au sein des délégués départementaux du parti : 222 délégués départementaux ont voté en faveur de la liste de binômes qui a été présentée et seulement 5 ont voté contre cette liste, dont Madame SALUCKI, Madame SALUCKI a eu cinq voix, pour ma part, j'en ai eu 222 dans le bureau des LR. Si des gens veulent se présenter et qu'ils ont leur carte chez les LR, nous ne les empêcheront pas. Par contre, ils ne pourront pas se revendiquer être les représentants de LR, comme un autre candidat ne pourra pas se revendiquer être le représentant du « Rassemblement National ».

Vous nous amenez sur un terrain de politique politicienne qui, à mon sens, ne correspond pas à ce que nous débattons aujourd'hui, au sein de ce conseil municipal. Ma préoccupation constante, c'est Vallauris Golfe-Juan, c'est l'avenir des vallauriens et des golfe-juanais. Ce n'est pas de savoir si tel parti a ceci ou cela. Je pense que l'engagement partisan est utile dans des élections où nous avons besoin d'avoir un raccrochement à un parti, car c'est forcément le mode d'expression du suffrage. Au niveau du département, quelles connaissances avons-nous de tels candidats isolés ? Je pense que les gens votent en fonction d'une étiquette. Au niveau local, nous votons pour un candidat ou des candidats que nous connaissons ou que nous voulons, c'est ainsi que cela fonctionne.

Une campagne s'annonce et tout le monde a envie de la remporter, c'est parfaitement légitime. Chacun a des objectifs et des ambitions et à partir de là, je peux comprendre que vous fassiez ce grief, mais, je le redis, il ne correspond pas à la vérité. Personne ne nous a catalogué à gauche, nous avons été catalogué de l'extrême droite, ce qui n'est pas ma vocation, ni celle de mes colistiers. Cela a été fait, c'est du jeu politique, ce sont des attaques qui ne valaient pas grand-chose et que nous pouvons situer dans le caniveau.

Peu importe, ces attaques se sont faites et n'ont manifestement pas marché puisque ceux qui les ont utilisées ne sont pas dans la majorité mais dans l'opposition. Maintenant, il faut regarder devant, avancer et penser à avoir des propositions pour notre ville, notre territoire et notre pays. Les vallauriens et les golfe-juanais souhaitent mieux vivre et espèrent que leurs enfants puissent aller dans de meilleures écoles et que les personnes âgées puissent être dans de meilleures conditions possibles. Ce qui motive mes engagements politiques c'est tout cela, ce n'est pas de savoir si tel ou tel parti fait cela ou pas.

S'agissant de l'installation de Monsieur BOURGON, il n'y a pas de vote. Il vous est proposé d'acter cette installation car à partir du moment où Monsieur CHARTIER a démissionné et où Monsieur BOURGON a manifesté son intention de siéger, il est automatiquement admis au sein du conseil municipal.

Je vous demande également d'acter la modification du tableau des élus qui a été annexé à la présente délibération et qui permet d'actualiser les membres de ce conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INSTALLATION DE MONSIEUR CÉDRIC BOURGON AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES ÉLUS TEL QU'ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES « URBANISME, ENVIRONNEMENT » ET « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ARTISANAT, COMMERCE »

M. LUCIANO.- Monsieur CHARTIER a démissionné, il ne peut donc plus siéger dans ces commissions. Aujourd'hui, nous devons désigner le ou les représentants qui remplaceront Monsieur CHARTIER au sein de ces commissions. « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan » devait désigner son ou ses candidats dans ces deux commissions, à la représentation proportionnelle mais vu que Monsieur BOURGON se retire du groupe, je ne sais pas trop comment nous pouvons faire. Il n'y a pas de jurisprudence sur ce cas-là, nous allons donc interroger la préfecture.

Monsieur BOURGON vous nous mettez devant une difficulté car nous avons déjà préparé notre dossier avec la préfecture afin que tout soit en règle. Nous ne nous attendions pas à ce deus ex machina puisque vous annoncez, que vous ne siégerez pas avec vos anciens colistiers.

Nous allons consulter les services de la Préfecture pour que nous soyons complètement dans les règles de la légalité et par la suite, nous désignerons le ou les représentants. Nous retirons momentanément cette délibération et une fois que nous aurons les précisions faites par la Préfecture, nous pourrons la présenter à nouveau avec une plus grande efficacité et une meilleure orthodoxie juridique, car je ne voudrais pas que nous ayons un problème dans cette désignation.

DELIBERATION RETIREE

5. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GLASGOW

M. LUCIANO.- La déclaration de GLASGOW s'inscrit dans le cadre des accords de Paris qui vise à la réduction des gaz à effet de serre. Nous avons dit que l'environnement était une préoccupation essentielle de notre liste et nous la mettons en œuvre au fur et à mesure des conseils municipaux. Vous avez vu que la dernière fois, nous avons voté les deux délibérations relatives à la protection de la mer.

Je souhaite que nous votions ensemble et avec l'opposition, pour adhérer à cette déclaration de GLASGOW, qui tend à mettre en œuvre les engagements qui ont été pris lors des accords de Paris, pour la réduction des gaz à effet de serre, et plus précisément, qui s'inscrit sous l'angle de l'alimentation durable. L'idée étant que les systèmes alimentaires actuels représentent entre 20% et 40% des gaz à effet de serre totaux. Il y a des conséquences très graves en termes de dégradation de l'environnement, d'inégalités socio-économiques et d'impacts sanitaires.

Certains médecins nous disent que l'impact d'une bonne alimentation, dans le cadre de la crise sanitaire est peut-être quelque chose de positif ou à l'inverse, une mauvaise alimentation est peut-être négative. Nous voyons que l'alimentation a de plus en plus vocation à jouer un rôle dans la santé humaine, mais aussi dans la préservation de l'environnement.

La déclaration de GLASGOW nous demande de travailler sur une approche systémique des différents systèmes alimentaires afin de garantir à tous, une alimentation qui soit de qualité, de favoriser les circuits courts, d'avoir une agriculture régénérative plutôt qu'une agriculture qui soit avec des produits néfastes et destructeurs pour l'environnement. Il faut également travailler sur l'économie circulaire des moyens de subsistance qui sont justes et équitables. Pourquoi une intégration à divers niveaux? Les problématiques environnementales sont des problématiques complexes qui ne se jouent pas à l'échelle d'un seul territoire. Il y a également des conséquences en chaîne de ces facteurs de destruction de l'environnement, à travers les gaz à effet de serre mais aussi les pollutions que nous connaissons.

L'idée est de travailler sur un ensemble de choses, notamment de lutter contre le changement climatique au sens strict du terme mais aussi de préserver la biodiversité, de lutter contre une montée en puissance de certaines maladies liées à l'alimentation, de garantir une sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation saine pour toute la population mondiale ou en tout cas celles qui nous concernent. Il faudrait au moins, essayer d'avoir une alimentation de meilleure qualité pour les vallauriens et les golfe-juanais même si c'est une ambition qui dépasse le cadre de notre commune.

Aujourd'hui, nous allons mettre en évidence l'engagement de la commune à adhérer à cette déclaration de GLASGOW. Un certain nombre d'éléments seront mis en œuvre au fur et à mesure du mandat, afin d'intégrer ces systèmes alimentaires dans un projet de transition écologique global et durable.

Les objectifs de la municipalité et de tous ceux qui adhèrent au programme promu par la déclaration de GLASGOW, c'est évidemment de renforcer la qualité des denrées servies aux enfants des écoles, des crèches et des personnes âgées au Centre Communal d'Action Sociale. Il faut privilégier les produits bios et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire.

A ce titre, il y a un contrat de Délégation de Service Public qui existe et qui impose un certain nombre d'obligations au délégataire, qui à notre sens, ne va pas assez loin mais qui a quand même le mérite de présenter sur ce point un certain nombre de choses, notamment cinq éléments qui sont importants :

- La mise en place d'une légumerie afin de travailler à partir de produits frais,

- Favoriser l'approvisionnement direct auprès des producteurs, notamment ce que nous appelons les circuits courts en termes de circuits courts et d'entrées chaudes,
- La valorisation d'une production locale,
- La valorisation de produits bio, laitages, fromages, féculents,
- La présentation de label de signe de qualité que vous connaissez tous.

L'idée est d'aller le plus loin possible dans ce domaine-là car, bien entendu, l'alimentation de nos enfants et de nos seniors est une priorité absolue, qui les concerne directement, mais qui, plus largement, concerne le monde entier à travers ces difficultés environnementales que nous connaissons tous.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la déclaration de GLASGOW et nous serions à ce titre, la troisième ville du département puisque Mouans-Sartoux l'a déjà fait. Nous savons tous que Mouans-Sartoux est une ville pionnière en la matière car elle a fait beaucoup au niveau de l'alimentation. Ce projet ne sera pas tout de suite mis en place mais c'est un des objectifs à atteindre. La commune de Villeneuve Loubet l'a également fait et nous savons là-aussi, qu'il y a une action en termes d'environnement qui est importante.

Si vous m'autorisez à signer cette convention, nous serons la troisième commune à mettre en œuvre les objectifs que je viens brièvement d'énumérer mais qui peuvent être enrichis. L'idée est de le faire au fur et à mesure du mandat et du temps, cela est aussi valable au niveau de la délégation de service public. Le projet est d'aller plus loin, d'avoir des terrains agricoles et de pouvoir permettre d'avoir une alimentation qui sera produite dans notre ville. Si cela n'est pas possible en totalité, nous le ferons dans les environs pour pouvoir favoriser ces circuits courts. Ces productions locales sont importantes pour l'environnement en général et pour la santé au niveau de notre bassin de vie.

M. MANAGO.- Au travers de cette convention, cette délibération soulève un paradoxe que je vais vous soumettre. Dans cette délibération qui affiche des intentions louables et importantes pour notre environnement, avec une qualité et une hygiène de vie durable, une meilleure alimentation pour tous et une favorisation de l'économie locale par des circuits courts avec des producteurs locaux. Tout cela est parfait et notre groupe ne pouvait pas rêver mieux.

Nous sommes naturellement favorables à cette convention. Cependant, alors que d'autres intérêts, dont ceux de votre majorité Monsieur le Maire, veulent nous imposer une déviation qui dégraderait inévitablement l'environnement et le cadre de vie, dont les risques supplémentaires de pathologies connues sont provoqués par la pollution, et également pour un certain nombre d'exploitants bio locaux, qui sont installés sur nos collines et qui se verraient voir retirer leur label bio, voilà quel est le paradoxe sur lequel nous nous sommes penchés. Mais naturellement les louanges de cette convention, qui ne pourrait pas y adhérer?

M. LUCIANO.- Je vous remercie pour les louanges, je vais néanmoins vous répondre pour la déviation car c'est un sujet important qui mérite d'être discuté et débattu. Ce qui est important, c'est que nous ayons de la clarté pour nos concitoyens.

Sur la déviation, je ne souhaite rien imposer et ni vous, ni moi n'avons la possibilité d'imposer quoi que ce soit en la matière. Vous savez que les fameux terrains dont vous parlez pour la déviation n'appartiennent pas à la commune, et je ne pense pas qu'ils ne vous appartiennent non plus, car ils appartiennent au département des Alpes-Maritimes suite à la rétrocession des routes nationales au département par la loi.

Vous devez très certainement connaître l'histoire de cette déviation aussi bien que moi. C'est une histoire très longue puisque dans les années 1950, le projet est apparu et s'est concrétisé en 1960 avec des expropriations qui avaient été lancées par l'État, pour acquérir les terrains en vue de réaliser ces constructions. Vous savez qu'aujourd'hui les terrains qui ont fait l'objet d'une expropriation n'appartiennent plus à leurs propriétaires mais au Département.

La ville de Vallauris Golfe-Juan n'est pas en possibilité de demander au Département de faire des coulées vertes ou des piscines olympiques sur ce terrain-là. C'est une réalité, ce n'est pas ma volonté, même si moi, je suis favorable à la déviation, je le dis, non pas par goût, je suis comme tout le monde. J'ai deux enfants en bas âge et je préfère qu'ils voient de l'herbe, des arbres plutôt que des routes.

Le problème est que tout le monde se déplace sur des routes, que sur ces routes se trouvent des véhicules qui polluent et comme je l'ai dit au dernier conseil municipal à Madame LEDUC, nous ne reviendrons ni au mulet, ni au cheval pour se déplacer et nous continuerons à nous déplacer sur des routes encore plusieurs années. Donc soit on reste dans le statu quo avec une nationale qui est particulièrement dangereuse, accidentogène avec des décès réguliers, une route qui est très polluante car les embouteillages polluent plus et troisièmement, tous les petits axes, les axes adjacents que vous connaissez comme le chemin des Clos, l'avenue des Mimosas, le chemin des Courcettes, le chemin de Notre Dame, le chemin de la Gabelle qui sont devenus des autoroutes où les gens roulent à des vitesses qui sont dangereuses et où il y a trop de circulation pour des chemins qui ne sont pas, au départ, adaptés. Pourquoi ? Car à l'époque de nos anciens, ce n'était pas des routes mais des chemins muletiers et nous avons creusé des routes au fur et à mesure, qui ne sont pas adaptées à la circulation.

Il y a deux solutions, soit nous faisons l'autruche, nous mettons la tête sous la terre et nous laissons la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire des accidents, malheureusement des décès, de la pollution et des conditions de vie qui se dégradent pour toutes les personnes qui habitent dans ce quartier. Deuxième solution, nous travaillons avec le Département, de la manière la plus intelligente possible pour faire une deux-voies, avec des aménagements paysagers, des murs antibruits, un revêtement en goudron et des aménagements de jardins.

Nous avons fait le premier axe et Madame SALUCKI, que vous représentez, a d'ailleurs été à l'inauguration en se félicitant de ce premier tronçon. Bizarrement, elle était contre le deuxième, ce n'est pas très cohérent car soit il faut protéger les collines, et dans ce cas-là, nous ne faisons pas la route, soit, si nous commençons à faire le premier tronçon, nous finissons. Le Département a investi plus de 8M€ sur ce segment, qui, si nous n'achevons pas la route, ne sert à rien, à part causer des nuisances aux voisins.

Pour ma part et je n'ai pas honte de le dire, j'étais contre la déviation car je ne pensais pas que c'était une bonne idée. A mon sens, et au sens de beaucoup de

gens, j'ai vu que ce tronçon apportait un vrai plus, à différents égards. Le véritable intérêt de ce tronçon, c'est d'être terminé car si vous faites une route qu'à moitié, cela ne sert à rien. Si le Département finalise cette déviation, ce sera à coût zéro pour la commune, car ce sera pris en charge en totalité par le conseil départemental et cela permettra de faciliter, d'améliorer la circulation, de lutter contre la pollution que nous déplorons tous, et d'offrir des conditions de vie qui seront bien meilleures pour l'ensemble des personnes qui habitent dans tous les chemins que j'ai cités tout à l'heure et plus particulièrement encore sur la Nationale.

Ne trouvez-vous pas que lorsque nous mettons trente minutes pour traverser Golfe-Juan, nous créons de la pollution de la nuisance et du bruit ? Tout cela est devenu intolérable pour le voisinage, alors que quand nous voyons la façon dont le premier tronçon s'est fait, nous avons quand même des conditions de vie qui sont beaucoup plus agréables.

Nous sommes tous pareils, nous préférons voir des arbres et de l'herbe, bien sûr, sauf à ce que nous renoncions tous à nos voitures et que nous nous engagions à faire du vélo ou marcher à dos d'âne.

C'est un projet utile pour la ville et c'est bien dommage que Madame SALUCKI n'ait pas eu la présence d'esprit de faire prendre en charge le fleurissement et l'embellissement des abords, car cela va coûter près de 500 000€ à la ville.

Dans l'accord que j'ai avec le conseil départemental, cela coutera zéro euro car tout sera fait par le Département. Il y a des moments où il faut faire preuve de responsabilité et offrir à nos concitoyens de bonnes conditions, en tout cas des conditions moins mauvaises que nous connaissons actuellement et aller dans le sens d'un progrès.

Je pense également au Saint Bernard qui est particulièrement encombré et qui aura très certainement une amélioration sur cet axe compliqué. Cela ne va pas se faire tout seul, nous ne parlons pas simplement de faire une route mais de faire des pistes cyclables en plus. Nous parlons d'avoir des liaisons douces et des aménagements paysagers. L'idée n'est pas de lancer une autoroute en centre-ville. Bien au contraire, c'est d'avoir un axe qui nous permettra de délester les autres axes compliqués et un axe qui nous permettra de faire des choses plus facilement sur le bord de mer. Vous avez pu voir qu'au cours deux weekends de confinement, nous avons piétonnisé le bord de mer, ce qui a été plébiscité par l'ensemble de nos concitoyens qui ont pu profiter de cet espace de liberté. Je pense que lorsque nous aurons la déviation qui aura été réalisée à coût zéro pour la commune, je le redis, nous aurons un vrai plus et la maîtrise de ce bord de mer, que nous pourrons piétonniser ou utiliser pour faire d'autres choses et donner une attractivité beaucoup plus grande à notre ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PALMIERSUD VISANT À PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RAVAGEURS DES PALMIERS

M. LUCIANO.- Nous sommes obligés de retirer la délibération n°6 relative à la convention avec l'association « Palmiersud » car l'association a sollicité que nous fassions un certain nombre de changements. Il y a un projet de convention qui n'est pas définitif car au départ ils étaient d'accord, puis ils ont souhaité que nous fassions quelques aménagements. Ce que je propose c'est que nous retirions la délibération et que nous finalisions les discussions avec l'association en question. Nous représenterons cette délibération au prochain conseil municipal.

DELIBERATION RETIREE

7. RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2020 – PRÉSENTATION

M. LUCIANO- Le cadre législatif français a renforcé ces dispositifs qui visent à tendre à une égalité réelle entre les hommes et les femmes. L'idée est d'arriver à ce que cette égalité réelle se matérialise davantage dans le cadre professionnel.

Le rapport présente un certain nombre de données statistiques sur lesquels je ne vais pas complètement revenir. Tout d'abord, vous avez un tableau des effectifs qui vous est présenté avec un taux de féminisation.

Dans la catégorie A, nous avons 74% de femmes, c'est-à-dire dans la catégorie supérieure des agents de notre collectivité, ce qui est relativement rare car d'habitude, nous en avons beaucoup moins. C'est un marqueur important dans le sens de l'égalité hommes/femmes, pour un total de femmes qui représente 60% de nos agents, de façon globale. Les chiffres que nous donnons là, sont des chiffres qui datent de 2020, car c'est le rapport de présentation pour cette année-là.

Sans surprise, dans la filière administrative, nous avons davantage de femmes alors que dans la filière technique, nous avons davantage d'hommes. Pour le reste, vous avez une ventilation qui est relativement classique, pour le médico-social et le social, ce sont plutôt des filières qui ont du personnel féminin alors que la filière sportive ou police a plutôt du personnel masculin. Vous avez le graphique de taux de féminisation qui illustre les données que je viens de vous évoquer brièvement.

Je tiens à faire quelques corrections en ce qui concerne la répartition par cadre d'emploi, ce n'est pas au 1^{er} janvier 2019 mais c'est au 1^{er} janvier 2020. Il y a une coquille sur la page n°5 du rapport qui vous a été présenté.

Nous pouvons constater que sur 16 cadres d'emploi, les femmes sont majoritaires. Au niveau de la Direction Générale, nous avons une égalité parfaite puisqu'il y a un homme et une femme. Ensuite, en fonction des différentes filières, il y a une répartition évolutive.

S'agissant de la durée de l'organisation du travail, nous avons bien sûr, une écrasante majorité de femmes sur le temps partiel, 76%.

S'agissant des disponibilités, là aussi, nous avons davantage de femmes, 72% en disponibilité pour convenance personnelle, 100% de femmes mises en disponibilité pour élever un enfant ou disponibilité pour suivre le conjoint.

Pour ce qui est du compte épargne temps, 54% des femmes en dispose, 212 femmes, pour 181 hommes.

En ce qui concerne les embauches, il y a eu beaucoup plus de recrutements femmes, 49 contre 19. Il y a eu un peu plus de départs, 39 contre 25, une surreprésentation, une augmentation du nombre de femmes dans les effectifs puisqu'il y a un différentiel en termes de recrutement qui est plus important que celui des départs.

Le taux de féminisation du recrutement par catégorie pour l'année 2020 :

- 100% de femmes recrutées en catégorie A,
- 50% de femmes recrutées en catégorie B,
- 71% de femmes recrutées en catégorie C.

Il y a davantage de femmes chefs de service, 14 femmes pour 8 hommes, soit 64% de femmes.

Pour ce qui est de la répartition par promotion interne et avancement au grade au titre de l'année 2020, 25% de femmes pour la promotion interne et 65% de femmes pour les avancements de grade. Là aussi, nous voyons qu'il y a une progression de carrière qui est tout à fait significative en faveur des femmes.

Pour ce qui est de la rémunération, il y a quand même une différence qui reste importante puisque le montant indemnitaire brut moyen par catégorie est supérieur pour les hommes. Il y a encore du travail à faire dans ce domaine car j'imagine que ce point sera relevé.

En catégorie A, nous avons 74% de femmes qui ont suivi une formation, en catégorie B, 52% de femmes et en catégorie C, 65% de femmes. De façon globale, ce sont 64% de femmes qui ont suivi une formation au cours de l'année 2020. Là aussi, il y a une volonté d'avancer dans leur carrière.

Pour ce qui est de la proportion d'effectifs ayant suivi au moins un jour de formation, vous avez le graphique qui correspond au tableau qui vous a été donné.

Mme LEDUC.- Je vais me permettre un petit rappel historique car je sais que vous êtes friand d'histoire, même si celle-ci est très contemporaine. Ce rapport rendu obligatoire par un décret de 2015 est présenté en conseil municipal depuis seulement 2018, suite à un courrier adressé à l'ancienne municipalité par le groupe citoyen « Ensemble pour Vallauris Golfe-Juan ».

Permettez-nous de nous féliciter de toutes les initiatives qui font avancer la transparence et les principes d'égalité. Ce décret relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales précise le contenu et les modalités d'élaboration du rapport qui s'articule en deux grandes parties.

L'une s'attache à présenter la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, du point de vue de

l'employeur, le recrutement, la formation, le temps de travail, l'articulation vie professionnel, vie personnelle. L'autre concerne les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité femmes/hommes. Cette partie dresse normalement, le bilan des actions conduites sur le territoire, fait état des moyens mobilisés à cette fin et des orientations de la municipalité en matière de droits des femmes.

Le rapport présenté ici, par la ville, est assez succinct car c'est un copié collé de celui de l'année dernière. Il n'est pas préalablement présenté au débat sur le projet de budget comme le stipule le décret de juin 2015.

M. LUCIANO.- Le projet de débat de budget, nous allons l'avoir maintenant.

Mme LEDUC.- C'est très préalablement et vous en conviendrez.

M. LUCIANO. C'est quand même préalable puisque nous en débattons avant.

Mme LEDUC.- Plus important, il n'aborde pas le volet des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il ne donne pas non plus les orientations pluriannuelles. Le rappel des indicateurs des années précédentes permettrait de se rendre compte de l'évolution de la situation comme la pyramide des âges des agents ou encore la répartition du statut fonctionnaire et contractuel par exemple.

La répartition des femmes et des hommes selon les filières indique clairement la persistance des représentations genrées des métiers comme vous l'avez dit tout à l'heure. Dans le domaine sportif, nous comptons seulement 15% des femmes sur l'effectif total. Il s'agirait de sensibiliser à la diversité et à l'égalité professionnelle en luttant contre les stéréotypes et les discriminations.

Nous vous proposons des pistes d'amélioration à suivre, favoriser la répartition de la responsabilité parentale entre hommes et femmes, évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération, faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes à l'aide du télétravail, d'horaires variables, et charte du temps, pour améliorer la qualité de travail et réduire l'absentéisme, par exemple. Et, également prendre en compte la pénibilité et les risques sociaux professionnels.

Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devait être élaboré au 31 décembre 2020. Où en est la ville de Vallauris Golfe-Juan ? Nous vous avons interpellé au sein de cette assemblée en juillet 2020 lors de la présentation du rapport de l'année précédente, de 2019. Et, selon ce rapport présenté ce soir, aucune action, ni aucun plan n'ont été entrepris ou consignés dans le rapport, alors que le décret de mai 2020 définit bien les modalités d'élaboration.

Bref, si nous devions résumer la situation, nous dirions « peut mieux faire », puisque comme vous l'avez dit tout à l'heure, le travail à faire dans ce domaine est conséquent et il s'agirait de vraiment s'y atteler.

M. LUCIANO.- Vous avez raison Madame LEDUC, nous pouvons toujours mieux faire et l'idée est de toujours s'améliorer dans la vie. Je vous propose de prendre acte de ce rapport de situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2020.

8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2021

Mme BERTAGNA.- L'article 1639 A bis du Code Général des Impôts dispose que le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale doit intervenir avant le 15 avril de l'année pour laquelle ces taux s'appliquent.

La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour l'année 2020 adoptant la suppression intégrale de la taxe d'habitation pour les résidences principales et les compensations fiscales afférentes pour les collectivités territoriales.

Les 20% de ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, 65% en 2022 et en 2023, plus aucun foyer ne devrait payer cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation, les communes percevront la part départementale sur les propriétés bâties, à compter de 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal :

DE FIXER les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56% (ce taux correspond à la somme du taux communal applicable en 2020 de 18.94% et du taux départemental voté en 2020 s'élevant à 10.62%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.31%

La surtaxe de 20% sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires est inchangée. Elle sera calculée sur la base du taux de 2019.

M. LUCIANO.- Je vous remercie Madame BERTAGNA. Je souhaite simplement mettre en exergue ces taux d'imposition. Vous constaterez qu'ils n'ont pas été augmentés et que corrélativement à cette stabilité de la fiscalité, ce sera l'objet du budget que nous voterons à la prochaine délibération.

Nous avons réalisé un certain nombre de choses dont le désendettement de la ville, plus de 3M€ de désendettement de notre commune, avec des taux fixes. Il y a eu des investissements qui ont doublé entre 2019 et 2021 et des charges financières qui ont été réduites. Cela veut dire que nous avons un excédent budgétaire de l'année dernière et que nous allons laisser les impôts sans augmentation ce qui est relativement rare. Madame SALUCKI les avait augmentés en 2015 et nous, nous les maintenons, nous désendettions la ville,

nous investissons et nous préparons l'avenir sans demander un euro de plus au contribuable.

Plus d'investissements, moins de dettes, cela veut dire que l'endettement qui pèsera sur la tête de nos enfants sera plus faible et que les charges financières seront également plus faibles. Je rappelle que tout cela est fait en maintenant les taux d'imposition au taux où nous les trouvons. Nous faisons beaucoup plus sans avoir à demander plus au contribuable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER - Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO
M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL
Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO
M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

SE SONT ABSTENUS :

Mme Émelie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
M. Cédric BOURGON

9. BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2020

M. LUCIANO.- Avant de donner la parole à Madame BERTAGNA, je souhaite vous dire un certain nombre de choses et mettre l'accent sur quelques points. Je suis particulièrement fier de mon équipe et de vous présenter ce budget. Ce n'est pas mon travail mais le travail de toute une équipe, des adjoints, des conseillers municipaux et même des personnes qui ne sont pas élues mais qui étaient sur notre liste et qui travaillent toujours avec nous. Ils nous donnent des coups de

main sur tous les domaines et je souhaite les associer à ce travail car pour la plupart d'entre eux, ils font un travail remarquable et nous leur en sommes tous reconnaissants.

Au titre de l'exercice 2020, ce travail d'équipe nous permet de dégager un excédent de 12 904 000€, presque 13 000 000€ d'excédent. Cela veut dire que nous avons moins dépensé et que nous gardons de l'argent. En dépensant moins, nous allons faire des économies, pour pouvoir investir pour l'avenir de notre commune car c'est cela qui manquait à notre commune. Depuis des années, nous avons des charges de fonctionnement qui étaient en constante augmentation et nous avions de l'investissement qui n'était pas réalisé.

Certes, il y avait un budget investissement à chaque fois, mais la plupart du temps il n'était pas fait. Nous voyons d'ailleurs l'état des voiries qui est absolument abominable, il n'y a pas une seule route de la commune où la voirie est en bon état. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de jardins d'enfants, qu'aucun projet n'a été réalisé pour notre ville et c'est particulièrement triste. Nous pouvons regarder dans n'importe quel domaine, c'est la même chose. Au niveau culturel, il n'y a rien qui a été fait, pareil pour la jeunesse, l'enfance, le sport et l'éducation. Bien sûr, il y a eu des travaux dans les écoles, mais de façon globale, il n'y a pas eu d'investissement d'avenir car rien n'a été fait sur le terrain de l'économie.

Sur une première année, nous arrivons à dégager 13 000 000€ d'excédent budgétaire pour pouvoir réaliser tous ces investissements nécessaires. Le projet « Cœur de ville » va donner un véritable rayonnement à notre ville. Ce projet va relancer, redynamiser et va offrir une qualité de vie que Vallauris Golfe-Juan avait perdu depuis des années.

Première donnée importante, c'est évidemment cet excédent, mais certains esprits chagrins nous diront que cela résulte de la vente des parts de la SAH. Oui, bien sûr, mais encore fallait-il la faire car certains ont été contre et ont voté contre. En vendant ces parts de la SAH, nous avons les mêmes prérogatives que nous avions auparavant et nous avons de l'argent.

La vente de la SAH ne représente pas l'intégralité des 13 000 000€, vous savez que l'année dernière, nous avons perçu 8 000 000€. Cela veut dire qu'il y a 5 000 000€ d'économies qui ont été faites pour que nous puissions avoir cet excédent qui nous permet aujourd'hui, de nous projeter dans l'avenir, d'avoir ces projets que nous vous avons soumis et que nous continuerons à vous soumettre. Ces projets font avancer Vallauris Golfe-Juan, sans augmenter la fiscalité car c'est facile de faire comme Madame SALUCKI l'a fait en 2015. Elle a augmenté de deux points la fiscalité locale pour faire exploser les charges de fonctionnement sans qu'il y ait de l'investissement réalisé. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est un ménage qui s'endette pour s'acheter un téléviseur ou des choses qui ne s'inscrivent pas dans la durée.

Ce que nous souhaitons faire, c'est réduire ces frais de fonctionnement. C'est difficile et exigeant, cela ne fait pas plaisir à tout le monde car électoralement, réduire les frais de fonctionnement veut dire que les cadeaux électoralistes que certains ont pu faire, ne se feront plus. Nous l'assumons car ce qui est important, c'est de préparer l'avenir, ce n'est pas de préparer la prochaine élection. Ce qui est important, c'est que dans cinq, dix, trente ans, Vallauris Golfe-Juan ait un nouveau visage plus agréable, que nous y vivions mieux et

qu'il y ait une attractivité retrouvée car elle a été très dégradée durant les six dernières années. Tout cela fait partie des fondamentaux que nous devons travailler. Comment le travaillons-nous ? Nous le travaillons en ayant une maîtrise des dépenses de fonctionnement car elle est nécessaire. Je ne vais pas vous dire que nous regrettons les centaines de milliers d'euros du centre de vaccination, pas du tout, car tout ceci est nécessaire pour venir en aide à notre population. Cela a un coût mais ce qui est important, c'est d'arriver sur la durée.

Je prends pour modèle Cannes, dont on me dit que c'est une ville qui a retrouvé son rayonnement et son aura.

Au fur et à mesure des années, David LISNARD a réduit les frais de fonctionnement et a augmenté l'investissement. Aujourd'hui, c'est le cap que nous souhaitons donner et le cap que nous avons donné à partir de 2020, dès notre prise de fonction.

Je me rappelle que Monsieur TIVOLI nous avait fait la critique en nous disant que nous avions fait un budget qui ressemblait à celui de Madame SALUCKI. Oui, car nous avons aussi une obligation de prudence car lorsque nous présentons un budget, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi.

Nous annonçons des choses et l'idée c'est d'aller au-delà de ce qui est annoncé en termes d'économie et de réalisation. Au départ, il faut être prudent et c'est ce que nous avons fait car cela nous a permis d'avoir cet excédent. Et, nous le ferons encore cette année.

Je tiens particulièrement à remercier et à féliciter Madame BERTAGNA car cela a été un très gros travail. A chaque fois, nous nous sommes demandé où est-ce que nous pouvions faire des économies, où est-ce que nous pouvions réduire et comment pouvions-nous faire pour dégager des marges de manœuvre ? Comment pouvions-nous faire pour que les choses fonctionnent mieux, pour faire plus avec moins ?

Nous avons réussi et nous allons continuer en 2021, à avoir des dépenses de fonctionnement qui sont contenues et mêmes réduites. Cela nous permettra donc d'aller beaucoup plus loin sur l'investissement.

A ce titre, je souhaite évidemment attirer votre attention sur un chiffre qui est particulièrement important et il s'agit du budget d'investissement. Il y a près de 24 000 000€ qui sont prévus au niveau de l'investissement. Dans l'histoire de notre commune, je ne pense pas qu'il y ait eu un tel niveau d'investissement en budget et si nous avons pu le faire, ce sont pour les raisons que je viens d'évoquer.

Nous allons travailler sur les autorisations de programmes en cours, les fameuses AP/CP dont nous parlerons plus tard et notamment la phase 2 des abords du Château, l'aménagement du parvis de la base nautique et la réhabilitation de l'avenue Georges Clémenceau. Pour le reste, beaucoup de projets complémentaires, des travaux importants qui sont prévus dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les crèches dont nous savons que certaines sont complètement laissées à l'abandon. Il y a de l'eau qui coule et toutes sortes de choses qui ont malheureusement été la conséquence de plusieurs années d'absence d'entretien et de travail. Pour les écoles, il y en a pour 650 000€ de travaux, je pense notamment à la création du plancher et des classes pour l'école Alphonse Daudet. 650 000€ de rénovations d'autres bâtiments publics, notamment la toiture du gymnase Alineï, qui là aussi, prend

l'eau d'une façon absolument calamiteuse. Par temps d'orage, notre équipe de basketball ne peut même pas jouer, les enfants de la commune ne peuvent même pas s'entraîner dans un gymnase.

Nous avons également l'aménagement de la brigade de l'environnement qui est un projet phare car cette brigade va travailler sur la qualité de vie. Nous souffrons tous de voir que beaucoup de gens font preuve d'un incivisme absolument abominable et qui n'a pour l'instant, pas été suffisamment sanctionné. L'idée de la brigade de l'environnement, c'est d'avoir une patrouille avec des agents qui seront en permanence sur le terrain et qui réprimeront les comportements déviants. Cela a été un engagement de campagne, nous le réalisons et cela nécessite des investissements qui représentent à peu près 100 000€ d'aménagements pour les locaux de cette brigade.

Nous avons également des aménagements de voirie, je pense aux pavages qu'il a fallu refaire devant l'église Saint Anne. Je pense également aux barrières anti-chute au pont de l'Aube qui n'étaient plus conformes, il suffisait de les pousser pour que cela puisse lâcher. Je pense à un projet qui nous tient tous à cœur, et c'est la végétalisation qui représente 500 000€ pour la RD 6107. Si Madame SALUCKI avait un petit peu négocié avec le Département, nous aurions eu cette dépense en moins puisque j'ai l'accord de Charles Ange GINESY et d'Éric CIOTTI, la déviation se fera et nous n'aurons pas à payer la végétalisation. Elle aurait mieux fait d'avoir une autre position vis-à-vis de cette route, qui aujourd'hui, nous coûte de l'argent pour rien.

Je pense à la rénovation et au reprofilage des voiries, nous avons pu voir que des rues en plein centre-ville ressemblaient à des champs de bataille, la rue Aussel, la rue Girard, l'avenue de Cannes, le chemin de Riquebone et le chemin du Retenaou. Ces rues ont complètement été abandonnées pendant six ans, si vous n'avez pas de 4x4, vous ne pouvez quasiment pas passer. Tout cela va améliorer notre ville, sa qualité de vie et cela va permettre aux habitants d'avoir un avenir plus agréable dans notre ville.

200 000€ seront uniquement dévolus à la vidéo protection avec une idée force de pouvoir lutter plus efficacement contre la délinquance. Je ne dis pas que les caméras sont la réponse au fléau de la délinquance mais avoir davantage de vidéoprotection, c'est quand même un bon outil.

Il y a le projet de la rénovation du sol de l'avenue Georges Clémenceau, l'aménagement de la coulée verte entre Vallauris et Golfe-Juan qui constitue un des projets phares qui va s'inscrire dans le projet « Action Cœur de Ville ». Golfe-Juan est désormais intégré dans le périmètre, ce qui va permettre d'améliorer les deux centralités et pas seulement Vallauris, mais aussi de réaliser des investissements pour les golfe-juanais afin de permettre une meilleure circulation entre nos deux centralités, à travers une coulée verte qui sera un véritable poumon écologique entre les deux agglomérations. Cela nous permettra de favoriser les mobilités douces et la qualité de vie de nos concitoyens dont nous savons qu'ils n'ont pas de parcs et très peu de jardins, car il y a très peu de choses qui ont été réalisées sur ce terrain-là.

Il y a également la réhabilitation de la bibliothèque, la poursuite de l'OPAH RU qui a été mise en place sous la précédente municipalité, et la requalification du quartier Nabonnand, qui va être complètement refait afin de créer un véritable cœur de ville à Golfe-Juan. Un marché couvert sera réalisé et permettra d'avoir

une offre de premier plan à ce niveau-là avec un déplacement de la colonne Napoléon qui retrouvera sa place historique. Nous travaillerons sur l'ensemble des domaines, le développement économique, les parcs et jardins pour la qualité de vie ou encore le cadre culturel et historique qui est important et qui permet à une ville d'avoir un rayonnement aux alentours.

S'agissant du désendettement, ce sont 3 264 000€ de dettes en moins puisque nous allons rembourser cette somme. En plus de cela, il y a des charges financières qui vont être réduites puisque l'année dernière nous avons déjà remboursé de la dette. Nous avons fait 240 000€ d'économies sur les intérêts que nous payons, à travers une meilleure gestion de cet endettement, un meilleur pilotage de cette dette et une réduction qui nous permet de dégager des marges de manœuvre de 140 000€. Cela nous permet par exemple de réhabiliter un square. Je préfère réhabiliter un square avec 240 000€ plutôt que de payer des intérêts aux banques, comme le faisait Madame SALUCKI.

A priori, il n'y aura pas d'emprunt pour 2021 et je crois que là aussi c'est une première historique. Nous avons réalisé des investissements, nous avons réduit la dette et nous n'empruntons pas en plus, cela méritait d'être souligné.

Sans plus attendre, après les félicitations que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, je donne la parole à Madame BERTAGNA qui va présenter ce budget dans le détail.

Mme BERTAGNA.- Le budget 2021 s'équilibre à 71 700 000€ qui comprend 48 700 000€ pour la section de fonctionnement et 23 000 000€ pour la section d'investissement.

Dans la section de fonctionnement, les recettes sont composées à hauteur de 42 312 000€ de recettes réelles hors report. Les impositions directes sont estimées à 30 654K€ et comprennent principalement les impôts directs locaux pour 21 749K€. L'attribution de compensation pour 4 181K€.

La dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis est à hauteur de 560 000€. La taxe additionnelle sur les droits de mutation représente une part importante des recettes en 2020, avec un montant de 3 786 000€. Cette taxe étant basée sur le volume des transactions immobilières, elle est relativement volatile d'une année sur l'autre et par prudence, nous avons prévu 3 000 000€ au budget pour 2021.

Les autres taxes composées des droits de stationnement, taxe sur la consommation d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure sont estimées à 1 165 000€. Il est attendu un produit de 7 442 000€ pour les dotations subventions et participation dont 3 661 000€ de compensation versées par l'État suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Concernant les produits des services et des domaines, ils sont estimés à 1 910 000€ compte tenu du contexte sanitaire. Les autres produits de gestion courante sont prévus de 1 268 000€, il s'agit des redevances versées ainsi que des revenus des immeubles.

Les atténuations de charges pour 460 000€ représentent le remboursement de la part salariale des titres restaurant. Les produits financiers à hauteur de

484 000€ correspondent à la participation du fonds de soutien pour les crédits structurés qui sont identiques depuis 2019.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le total des charges réelles s'élèvent à 42 950 000€. Il a été prévu de limiter les crédits ouverts pour le chapitre « charges à caractère général », à hauteur de 9 031 000€.

Les charges de personnels s'élèvent à 24 930K€. Les atténuations de produits sont composées des pénalités, au titre de la loi SRU pour 984 000€ contre 833 000€ en 2020 et 790 000€ sont estimés pour le fond de péréquation contre 726 000€ en 2020.

Les autres charges de gestion courante incluent les subventions aux associations et autres organismes, soit 653 000€ de subventions aux associations, 936 000€ pour le Centre Communal d'Action Sociale, 520 000€ pour l'Office du Tourisme et 38 000€ pour la Caisse des Ecoles.

Les charges financières s'élèvent à 1 640 000€ et correspondent aux intérêts des emprunts. Ce montant est en diminution compte tenu de la poursuite du désendettement et du niveau très bas des taux d'intérêt.

Ce chapitre inclut notamment le remboursement relatif à la Délégation de Service Public du stationnement, ainsi que les titres annulés sur les exercices antérieurs. La forte augmentation par rapport à 2019 est due à la prise en compte de 330 000€ de contribution d'équilibre versée au délégataire INDIGO, compte tenu de la gratuité du stationnement accordée en 2020.

En 2020, 327 000 € de titres ont été annulés et correspondent aux écritures nécessaires pour le dégrèvement accordé aux restaurants de plages.

En contrepartie, de nouveaux titres seront émis en 2021, à hauteur de 245 000€.

Dans la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 604 000€ et sont composées à hauteur de 1 434 000€ des restes à percevoir de subventions octroyées pour des travaux déjà en cours.

De nouvelles demandes de subventions ont été faites pour le programme d'investissement à venir. Ces montants n'étant pas encore connus, les recettes n'ont pas été inscrites sur le budget 2021.

Les dotations et fonds divers sont composés du fond de compensation de la TVA qui est estimé à 800 000€ et à la taxe d'aménagement évaluée à 377 000€.

Les 7 918K€ des produits de cession inscrits correspondent à 887 000€ de reste à réaliser sur les cessions de biens en cours et à 7 000 000€ de solde dû dans le cadre des cessions de parts de la SAH, voté fin 2020.

En recettes, aucun emprunt n'est inscrit au budget 2021, le désendettement est donc évalué à 3 200 000€ sur l'exercice.

Concernant les dépenses réelles d'investissement, pour les immobilisations incorporelles, sont inclus les frais d'étude, les frais liés aux documents d'urbanisme et coût des licences informatiques. L'augmentation par rapport aux années antérieures, s'explique par une prévision de crédits d'étude envisagée pour une révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il est prévu des crédits pour deux subventions, 200 000€ dans le cadre de la dissolution de l'aire d'accueil des gens du voyage et 63 000€ pour l'OPAH RU.

Dans les immobilisations corporelles, sont prévues 250 000€ de matériels informatiques et de bureaux, 128 000€ de matériels de transports et 82 000€ de matériels pour le service sport.

Une enveloppe de 500 000€ est également prévue pour des acquisitions foncières, si besoin.

Pour les immobilisations en cours, je n'y reviens pas car Monsieur le Maire vous les a déjà présentées.

Concernant les dotations et autres immobilisations financières, il s'agit de 100 000€ de remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement sur la période 2004/2007. Les opérations pour compte de tiers représentent des dépenses de travaux envisagés dans le cadre de périls imminents. Ce sont des recettes qui sont prévues en contrepartie de sommes refacturées aux propriétaires des biens concernés.

Afin de permettre de poursuivre le désendettement, 3 264 000€ d'encours de dette seront remboursés sur 2021.

Il est demandé au conseil municipal :

D'APPROUVER le budget primitif 2021 du budget principal tel que détaillé dans le document qui a été annexé, soit 47 890 000€ en fonctionnement et 23 810 000€ en investissement, pour un total de 71 700 000€.

D'APPROUVER l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement tels que listés en annexe du budget

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes de droits privés, dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000€ et les contrats d'objectif à intervenir, avec d'autres organismes de droits privés subventionnés par la commune.

M. LUCIANO.- Je vous remercie Madame BERTAGNA.

M. TIVOLI.- Monsieur le Maire, chers collègues, en préambule, vous expliquiez que vous étiez en train de baisser les dépenses de fonctionnement. Je rappelle les chiffres du budget précédent, 44 151 000€, propositions nouvelles 47 890 000€, donc il y a donc augmentation.

Vous venez de nous présenter votre budget primitif, c'est-à-dire les grandes orientations budgétaires pour notre commune en 2021. Ce budget est donc éminemment politique puisqu'il est la traduction en chiffres, de votre programme pour la commune.

Je tiens à remercier une fois de plus, les services qui font les explications sur ces orientations budgétaires et la construction de ce budget. Permettez-moi Monsieur le Maire et chers collègues de vous faire remarquer, une fois de plus, l'incohérence entre certaines de vos promesses et vos actes. Il y a quelques jours et vous l'indiquez sur les réseaux sociaux, vos nouveaux soutiens LR comme Éric CIOTTI ou Christian ESTROSI, forts dans les mots mais faibles dans les actes...

M. LUCIANO.- Pas Christian ESTROSI.

M. TIVOLI.- Vos nouveaux amis ont « twitté » une phrase avec laquelle je suis tout à fait d'accord qui est la suivante : « *Au lieu d'envoyer des migrants dans les régions, pourquoi ne pas stopper l'immigration de masse et renvoyer chez eux, les faux demandeurs d'asile* ».

M. LUCIANO.- Je suis complètement d'accord avec ce qui a été dit.

M. TIVOLI.- Vous êtes complètement d'accord, vous l'avez admis mais vous ne pouvez qu'être d'accord avec cela. Monsieur le Maire, chers collègues, pourquoi au travers de ce budget, participez-vous à la subvention d'associations qui font un appel d'air aux migrants.

M. LUCIANO.- Laquelle ?

M. TIVOLI.- A la page n°54 de votre budget, vous allouez encore une fois de plus des locaux à l'association ADRAFOM, c'est-à-dire les Apprentis d'Auteuil et 16 000€ de subventions avec l'argent des vallauriens et des golfe-juanais.

L'année dernière, je vous informais déjà que cette association est à la pointe quant à la défense des accueils des migrants sur notre territoire. En 2019, cette association ouvrait un centre pour migrants à La Seyne, dans le département voisin du Var. Pourquoi subventionnez-vous ce type d'association ? Toujours la même association, les Apprentis d'Auteuil accueilleraient trente-trois migrants en Gironde subventionnés par l'argent des contribuables du département. Est-ce l'avenir que vous souhaitez donner à notre commune en proposant à cette association, une des plus importantes subventions de notre budget ? Cela n'est pas acceptable et vous pouvez le consulter car tout est indiqué sur leur site.

A titre comparatif, vous subventionnez 16 000€ pour les Apprentis d'Auteuil contre 150€ pour l'association pour l'enseignement des enfants malades.

Revenons-en plus globalement au budget que vous proposez en quelques chiffres. Sur votre budget, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont de 1 308€ contre 1 068€ pour les communes de même strate, c'est-à-dire comparé à des communes qui nous ressemblent, le budget de fonctionnement par habitant est de 20% supérieur dans notre commune. Ce n'est pas entièrement de votre faute puisque vous héritez aussi des budgets des années précédentes.

L'encours de la dette par habitant est de 1 620€ contre 1 125€ dans des communes similaires à la nôtre, soit 30% supérieur dans notre commune. Le décor est donc planté, nous ne disposons que de peu de marge et vous l'avez dit tout à l'heure, une dette importante et des frais de fonctionnement élevés. Il s'agirait donc dans ce budget de tenter d'augmenter les investissements et sur cela je pense que nous sommes d'accord, et de baisser les charges de fonctionnement, or, vous les augmentez.

L'investissement fait l'attractivité d'une commune. Une commune sans investissement est une ville dortoir, vous allez me répondre que vous faites des investissements, et c'est vrai avec « Action Cœur de Ville » puisque nous avons été sélectionnés par l'État lors du mandat de Madame SALUCKI parmi les villes au bord du précipice, qu'il fallait aider en subvention.

Le budget annuel de fonctionnement de notre commune est de 47 890 000€ pour 22 200 000€ d'investissements, c'est-à-dire que nous sommes dans une commune dans laquelle nous dépensons quasiment trois fois plus en fonctionnement qu'en investissement. Je crois qu'il est urgent que ces courbes se rejoignent pour le bien de notre commune.

Dans la section fonctionnement, au lieu de tenter de diminuer l'enveloppe, vous l'augmentez. Je parle de l'enveloppe globale puisque je l'ai sous les yeux, nous sommes sur des dépenses de fonctionnement budget N-1 de 44 151 000€ et 47 890 000€ de propositions nouvelles avec 600 000€ de charges de personnels et frais assimilés. Madame BERTAGNA a répondu à la question que j'allais poser concernant l'augmentation de 570 000€ sur les charges exceptionnelles.

Dans une commune endettée à ce point, je m'attendais à des économies de fonctionnement. En entreprise, si je suis en difficulté, je réduis mes dépenses et là, je constate que vous augmentez de 30% les frais liés aux catalogues et imprimés. Vous augmentez de 125 000€ les frais de cérémonies, mais point positif, vous baissez les charges liées aux réceptions.

Concernant la dette de notre commune, je constate qu'en 2015, ont été signés des emprunts à des taux hallucinants et je ne sais pas comment Madame SALUCKI a pu signer des emprunts de 15 000 000€ à un taux de 4,33%. C'est surprenant et cela mérite d'être renégocié.

M. LUCIANO.- Je ne m'appelle pas Michelle SALUCKI.

M. TIVOLI.- Ces taux méritent d'être renégociés, c'est une piste sur laquelle nous aurions pu aller sur ce budget. Au vu de cela, je ne voterai donc pas le budget. Je vous remercie.

M. LUCIANO.- Monsieur TIVOLI, en tant qu'opposant c'est parfaitement normal que vous ne votiez pas le budget. Nous savons que c'est le marqueur de la politique et vous l'avez redit. Je peux comprendre vos observations et comme je l'ai dit, vous êtes opposant, vous vous opposez, vous êtes dans votre job. Moi, je suis le représentant de la municipalité donc je défends mon budget. Je pense quand même qu'il y a deux ou trois corrections qu'il convient de faire.

Pardonnez-moi si j'ai mal entendu mais je crois que vous avez parlé d'une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. Vous avez fait un jeu assez habile entre le total des charges réelles d'un côté et le total des dépenses de fonctionnement de l'autre. Si j'ai bien entendu, vous avez comparé les 41 814 000€ du budget de 2020 avec les 47 890 000€.

M. TIVOLI.- Non, j'ai comparé les 44 000 000€, c'est-à-dire le total des dépenses de gestion courante et des dépenses réelles de fonctionnement.

M. LUCIANO.- Ce que je vous propose de reprendre en termes de fonctionnement, ce sont les charges réelles de fonctionnement. Lorsque nous faisons des virements à la section d'investissement, cela veut dire que nous récupérons du fonctionnement et que nous le mettons à l'investissement. Ce qu'il faut comparer, ce sont les charges réelles, ce qui compte c'est ce que nous dépensons. Or, qu'est-ce que nous dépensons ?

Vous nous dites qu'en 2020, nous avons dépensé 41 814 000€ et nous sommes à 42 950 000€. Si vous avez bien écouté Madame BERTAGNA, elle vous a dit que nous faisons un budget très prudent. Il est évident que nous serons certainement, sauf cataclysme, en dessous de ce chiffre en termes de dépenses. Comme vous le savez Madame BERTAGNA est expert-comptable et commissaire aux comptes, nous ne pouvons donc pas la taxer de ne pas faire preuve d'une très grande rigueur dans les chiffres, ce qui est tout à son honneur.

Je ne peux pas venir en vous faisant des prévisions en termes de fonctionnement qui seraient particulièrement optimistes alors même que nous aurons telles ou telles difficultés en cours d'année qui feraient que nous aurions besoin de plus. Ce que nous avons fait, c'est un budget qui est très prudent, aussi bien en termes de recettes qu'en termes de dépenses, c'est-à-dire que nous prévoyons plus de dépenses que ce que nous pensons en faire et nous prévoyons moins de recettes que ce que nous en espérons.

Si vous regardez bien les charges réelles, vous pouvez constater que les charges de personnels ont augmenté. Nous sommes quasiment stables mais nous avons quand même un centre de vaccination qui fonctionne depuis le 28 janvier. Jusqu'à présent, tout a été payé par la ville, à charge ensuite, de se faire rembourser par l'État. Quand l'État nous dit qu'il rembourse à l'euro près, il faut au moins prévoir une décote de 50% et sans doute plus. Lors du dernier conseil municipal, vous avez voté un certain nombre de défraiements qui ont été faits pour les différents intervenants et vous avez pu constater qu'un médecin est payé 420€ pour une vacation de quatre heures et 460€ le weekend. Si vous faites le calcul avec deux médecins présents six, voire sept jours sur sept, plus deux ou trois infirmières, plus du personnel qui fait des heures supplémentaires car il faut accueillir les administrés le samedi et le dimanche, tout cela génère des coûts importants.

M. TIVOLI.- Ce n'est pas l'Agence Régionale de Santé qui paie les personnes ?

M. LUCIANO.- L'Agence Régionale de Santé paie les médecins qui sont encore en activité directement, sauf que les médecins en activité ne sont pas disponibles tous les jours. Dans ce cas-là, nous sommes obligés de recruter des médecins retraités que la commune paie.

Il va y avoir des élections départementales et régionales qui devraient se tenir les 20 et 27 juin, cela veut donc dire qu'il va y avoir du personnel mobilisé pour ces élections qu'il faudra payer. Tout cela représente des frais incompressibles.

Je continue mon explication puisque j'ai été principalement attaqué là-dessus. Je souhaiterais également réduire davantage les dépenses de fonctionnement mais nous avons une masse salariale importante car il y a un nombre d'agents important. Nous sommes avec une fonction publique qui a un cadre protecteur et tant mieux, car je ne veux pas du tout remettre en cause les avantages acquis de notre fonction publique. Nous avons des agents que nous ne pouvons pas enlever et nous avons également des agents en autorisation spéciale d'absence que nous n'avons plus vus depuis un an. Or, naturellement, quand vous avez un nombre conséquent d'agents qui ne viennent pas sur des périodes longues, vous êtes obligés de recourir à des embauches saisonnières, ce qui fait augmenter les frais à des prestataires privés que vous faites travailler. Cela génère des surcoûts en termes de fonctionnement. Pourquoi ? Car l'agent qui est en autorisation spéciale

d'absence, nous le payons et nous payons aussi la personne qui remplace cet agent et/ou le prestataire, le délégataire, le concessionnaire ou tout intervenant extérieur que nous utilisons pour faire le travail que l'agent absent ne fait pas.

La période de crise sanitaire génère un coût extrêmement important en termes de fonctionnement que nous retrouvons dans un budget, c'est évident. Combien de temps cela va durer ? Si j'avais ma boule de cristal, je vous dirais que nous en aurons jusqu'à telle date et combien cela nous coûtera. Dans ce cas-là, nous préverrions un budget qui serait peut-être réduit sur ces dépenses de fonctionnement. Malheureusement, comme je n'ai pas ma boule de cristal, j'essaie d'être prudent, avisé, raisonnable afin de faire un budget réfléchi, pour avoir à la fin une bonne surprise et ne pas se trouver en difficulté le moment venu. C'est ce qui explique que les dépenses de fonctionnement soient importantes. Elles sont quand même, en dehors de ces dépenses induites et indispensables, sauf à me dire qu'il faut fermer le centre de vaccination, et que les bénéficiaires iront se faire vacciner à Antibes ou à Cannes, pourquoi pas ? Certaines communes ne l'ont pas fait, mais on ne peut pas faire fi de ce service qui est rendu à la population et génère un coût important qui s'ajoute à ces autorisations d'absence et au télétravail.

Tout à l'heure, Madame LEDUC a parlé du télétravail, je pense que les agents sont investis même en télétravail mais la productivité n'est pas la même quand vous n'avez pas les agents en présentiel. Le télétravail prend plus de temps selon les besoins et le poste. Tous les agents absents génèrent soit une réduction de la qualité du service, soit un surcoût pour les finances communales. Comme nous essayons d'avoir un service public de qualité, au minimum un service public dont la qualité est constante, nous sommes donc obligés d'utiliser davantage le budget fonctionnement.

Peut-être que si j'étais à votre place, j'aurais fait la même remarque car vous n'êtes pas confronté aux difficultés que nous avons, et ce n'est pas une critique. Nous sommes aux commandes, nous sommes tous les jours présents et nous voyons ce qui va ou ne va pas, les choses à corriger, les problèmes de l'absence, de la maladie, etc.

Je vais prendre un exemple des désinfections des locaux dès lors, que nous avons des cas dans une école. Nous ne fermons pas l'école car cela ne nous incombe pas, c'est l'État qui a la possibilité de fermer l'école ou pas. En revanche, nous allons mobiliser du personnel et nous allons complètement faire désinfecter les locaux pour que nos enfants et nos personnels soient en sécurité. Bien entendu, tout cela a un coût, nous envoyons un agent mais parfois, pour certaines désinfections, quand il y a une école complète à faire, nous recourons à un prestataire privé et nous en avons pour plusieurs centaines d'euros par opération.

Pendant les dernières vacances, nous avons désinfecté les dix écoles de la commune. Je ne pense pas que vous souhaitiez que nous ne désinfectons pas les écoles lorsqu'il y a des cas ou des fermetures. Je ne pense pas que vous souhaitiez que nous refusions d'accueillir les enfants dans les écoles ou dans les crèches lorsque nous en avons l'obligation mais ce n'est pas le cas et encore, nous avons le service minimum qui a été mis en place pour les personnels médicaux, les personnels de police et les personnels de la municipalité qui sont obligés d'être présents et qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants. Il y a des

économies qui ne peuvent pas être réalisées sauf à porter un préjudice important à certains usagers, ce que nous ne souhaitons pas faire.

Nous pourrions aller plus loin dans la baisse des dépenses et je pense que nous sommes déjà allés très loin. A mon sens, je peux me tromper mais je ne pense pas, aucune municipalité précédente n'a autant désendetté la ville aussi rapidement, sans augmenter les impôts et en investissant.

Aucune municipalité n'a jamais autant baissé les charges financières liées à l'endettement. Dans une période qui est critique, il vaut mieux ne pas trop réduire le crédit, ce qui aurait un impact pour les usagers mais aussi pour nos commerces. Il y aura une délibération un petit peu plus tard sur les plagistes et les abandons qui ont été faits au niveau de l'utilisation du domaine public.

Nous pouvons critiquer, c'est understandable mais il faut aussi comprendre que si nous allons trop loin dans la réduction des coûts, cela veut dire qu'il va y avoir une limitation du service public et/ou des conséquences économiques qui sont défavorables. Je prends un autre exemple, lorsque je décide de prendre un arrêté qui permet aux commerçants, car l'État leur impose de fermer en les qualifiant de non essentiels, ce qui me choque profondément car j'estime que quand une personne vit de son travail, nous ne pouvons pas lui dire que ce n'est pas une personne essentielle. Dès qu'il y a ce genre de situation et que nous autorisons à utiliser le domaine public devant leur commerce, nous ne leur ferons pas payer cet usage lorsque nous connaissons les difficultés qu'ils ont. Là, aussi encore, ce sont des ressources en moins. Tout cela fait que nous avons un budget qui me semble très bon, c'est mon avis, je le présente et c'est normal que je le défende.

Nous pouvons critiquer certaines choses mais je pense qu'il faut avoir une vision globale de l'ensemble des difficultés pour pouvoir faire des critiques pertinentes. Je reviens quand même sur un point qui est dans votre argumentation et que vous avez présenté l'année dernière, à propos d'une association. Vous pensez bien que je me suis renseigné sur cette association car l'aide et le soutien aux migrants n'est absolument pas dans mes domaines de prédilection. Je n'ai pas honte de le dire, je l'ai dit avant, je le dis après et je continue à l'exprimer. Nous avons une contractualisation qui est faite avec une association agréée par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et qui fait du travail. Je ne sais pas si ce sont des migrants ou pas, je n'ai rien trouvé.

M. TIVOLI.- Je vous enverrai les éléments par mail, c'est une association qui ouvre des centres pour migrants. Nice Matin « la Seyne sur Mer », qui ouvre cela en Gironde et fait la journée mondiale du migrant et du réfugié.

M. LUCIANO.- Je n'étais pas au courant de la journée mondiale du migrant et du réfugié car ils ne m'ont pas invité. Et, même s'ils m'avaient invité, je n'y serai pas allé. Ils inviteront peut-être nos amis d'EVGJ mais moi ils ne m'ont pas invité. En revanche, ce que je sais c'est qu'ils font un travail utile au sein de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, notamment en termes de réinsertion, d'accès à l'emploi et d'éducation pour les enfants du quartier prioritaire. A ce titre, ils sont subventionnés et si vous avez bien regardé, Madame RIOTTON m'a présenté un certain nombre de projets proposés par cette association et par d'autres. Je n'ai pas donné une subvention globale à telle ou telle association, en tout cas, pas dans le cadre de la politique de la ville mais j'ai donné une subvention en plusieurs parties à des associations sur des projets

ponctuels qui concernent uniquement la commune, et pas l'accueil de je ne sais quel migrant.

M. TIVOLI.- Ils le font.

M. LUCIANO.- Peut-être le font-ils, je ne mets pas en doute ce que vous dites mais personnellement, ils ne le font pas à Vallauris. Ce que nous subventionnons, ce sont des subventions qui sont à destination de projets portés par telle ou telle association, qui s'inscrivent dans un cadre de la politique de la ville et qui vont uniquement bénéficier aux personnes de la commune dans le cadre de la réinsertion et l'accès à l'emploi et l'éducation. C'est possible qu'il y ait des projets que nous ne partageons pas mais en ce qui me concerne, je donne des financements pour réaliser des projets sur la commune qui sont des projets utiles et qui profitent à nos concitoyens.

Il y a de nombreuses années, le Président d'une association de victimes du cancer et de recherche médicale a détourné de l'argent. Et, je ne pense pas que les donateurs de l'association aient voulu lui payer une Porsche ou une Ferrari. Les personnes donnaient de l'argent pour une œuvre qui leur paraissait importante. Nous, nous proposons de donner des subventions pour des actions concrètes qui sont menées à Vallauris et qui ne sont pas celles dont vous avez pu parler. Peut-être qu'elles existent, je n'en sais rien, je ne mets pas en doute ce que vous dites mais il faut se recentrer sur ce qui est donné pour les projets dont nous avons parlé, à savoir, l'éducation des enfants des quartiers prioritaires et des projets d'accès à l'emploi.

Nous avons mis à disposition le Théâtre de la Mer, cela ne nous coûte rien et il n'est pas utilisé. C'est quelque chose d'utile car cela permet de faire travailler des gens qui sont en décrochage professionnel et de leur apprendre un métier dans lequel nous avons des besoins, notamment l'installation de la fibre. Cela ne coûte rien au contribuable et il s'agit d'une aide. La subvention de cette association a baissé, ce n'est pas contre l'association, c'est parce que nous avons essayé d'être très regardant sur les deniers publics. Nous avons souhaité donner de l'argent uniquement pour des projets qui nous paraissent importants qui font avancer notre commune.

Après, je ne connais pas la philosophie de chaque association et je ne cherche pas non plus à la connaître car ce que je regarde, c'est l'action concrète que chacun fait pour notre territoire.

M. TIVOLI.- Monsieur le Maire, excusez-moi, mais je suis sur l'association en question à Vallauris et vous me dites que ce n'est pas le cas de l'association de Vallauris. Pourtant il est bien écrit « Centre d'Apprentis Auteuil de Vallauris, accompagnement vers l'emploi, formation langue française, savoir base aux primo arrivants ». C'est l'objet de l'association de Vallauris que vous subventionnez.

M. LUCIANO.- S'il y a des primo arrivants et qu'ils sont dans notre ville, je préfère qu'ils parlent français plutôt qu'une langue étrangère.

M. TIVOLI.- Moi je préfère qu'ils aillent chez eux.

M. LUCIANO.- Ce que vous préférerez ou pas, ce n'est pas moi qui les invite à venir ou qui peut les empêcher de venir à Vallauris, nous sommes bien d'accord.

M. TIVOLI.- La commune les prend donc en charge avec cette subvention.

M. LUCIANO.- La commune ne les prend pas en charge. Déjà, il y a une convention qui existe depuis de nombreuses années, dans le cadre de la politique de la ville. Il s'agit d'une convention passée au niveau de la Région et de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis. A partir de ce moment-là, je ne fais que financer en petite partie, des projets qui sont sur la commune. Je fais de l'insertion professionnelle pour des personnes qui sont détachées de l'emploi, et de l'aide aux devoirs des enfants. Je pense que là-dessus, personne ne peut être contre. Mieux vaut avoir des enfants qui font leurs devoirs en étant aidés et qu'ils réussissent à l'école plutôt que des enfants qui traînent dans la rue et qui pourraient tomber dans des bêtises ou de la délinquance.

Nous pouvons parler sur ce genre de sujet pendant des heures mais est-ce que cela intéresse vraiment nos concitoyens ? C'est intéressant pour faire une tribune politique, j'en conviens avec vous, mais sur le fond, il y a une subvention de 16 000€ sur des projets. Est-ce que ces projets sont utiles ou pas ? Nous pouvons en discuter mais faire une enquête sur les fins et les finalités de chaque association, de chaque président ou de chaque membre, je ne suis pas sûr que ce soit ce qui intéresse les administrés.

M. TIVOLI.- Excusez-moi mais quand nous donnons une subvention à une association, la moindre des choses c'est de regarder ce que fait cette association. Par exemple, sur la commune d'Antibes, il y a une commission de contrôle des subventions données aux associations qui intègrent les élus de la majorité et de l'opposition. Ce serait pas mal de mettre tout cela en place afin que nous puissions savoir si les associations utilisent cette subvention dans la branche « journée du migrant » ou « insertion professionnelle ». Lorsque nous prêtons de l'argent, c'est bien de savoir pourquoi on le fait.

M. LUCIANO.- Nous sommes complètement d'accord mais vous pensez bien que nous nous sommes renseignés mais j'ai pu être trompé et cela n'aurait pas échappé à votre sagacité puisque vous être peut-être plus vigilant que nous tous. Il n'y a pas d'accueil du migrant à Vallauris, ni de subvention qui a été donnée pour cela. Je le redis en souriant mais au bout d'un moment cela devient agaçant lorsque nous répétons toujours la même chose. Ce n'est pas parce que nous répétons une chose fausse qu'elle devient vraie. Vous pouvez la dire cinq, dix, cent fois, cela ne deviendra pas vrai pour autant. Mon but ce n'est pas de vous convaincre, car je n'y arriverai pas, et vous ne le reconnaîtrez pas publiquement.

Mme LEDUC.- Monsieur le Maire, je trouve votre remarque sur EVGJ assez déplacée dans ce débat, qui est pour moi, très nauséabond, qui stigmatise une association qui fait un super travail sur la commune. Vous nous avez cité, j'ai trouvé cela assez déplacé et si c'était un trait d'humour, c'était assez raté, je suis désolée.

M. LUCIANO.- Je suis désolé, j'ai moins d'humour que vous, excusez-moi.

Mme LEDUC.- Peut-être mais revenons au budget puisque c'est ce qui nous importe et je remercie Madame BERTAGNA de l'avoir présenté. Vous nous demandez de voter un budget que nous avons découvert il y a à peine cinq jours. Il est difficile de porter un jugement sur les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, sans avoir pu au préalable, obtenir des explications détaillées ou des confirmations.

Monsieur TIVOLI avait des questions et j'en aurais beaucoup d'autres mais je pense que ce soir, personne n'a envie de passer trois heures sur un budget. C'est bien la raison pour laquelle une commission des finances existe. La commission des finances joue un rôle pivot afin de présenter au conseil municipal un budget préparé qui traduit vos orientations. D'ailleurs le règlement intérieur voté en décembre mentionne « *que sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudié par une commission* ».

Vous vous félicitez tout à l'heure, d'avoir des personnes qui aident votre équipe alors qu'elles ne sont même pas élues. J'aimerais que vous vous félicitez de pouvoir nous associer, nous, élus des oppositions, à la préparation du budget ou au moins à sa présentation afin que nous puissions poser toutes les questions nécessaires.

Ce constat m'amène à une première question, pourquoi la commission des finances ne s'est-elle pas réunie avant le vote du budget, ni même avant le ROB qui nous a été présenté le 19 février dernier ? Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois en neuf mois.

M. LUCIANO.- Cela rejoint une question qui m'avait été posée tout à l'heure. Il y a eu beaucoup de complications, nous avons parlé de la vaccination, de la crise sanitaire, de la crise économique et des attaques informatiques. Cela vous a peut-être échappé mais nous ne vivons pas sur une île où tout est en bonne et due forme. Il y a des difficultés et il y a des choses qui font qu'il y a des impératifs.

Cela vous a peut-être échappé mais nous n'avons plus de Directrice des Finances et nous avons lancé une procédure de recrutement pour un nouveau directeur ou une nouvelle directrice des finances. L'idée est de restructurer un petit peu et d'avoir des services qui fonctionnent. J'ajoute qu'au service des finances, la plupart des agents sont en télétravail et très peu en présentiel. Là aussi, cela rend l'organisation de ces commissions difficile. Nous avons les contraintes de confinement et tout un tas de choses qui font que c'est relativement difficile à organiser.

Le rapport d'orientations budgétaires s'est déroulé il y a un certain temps et il donnait un nombre important d'éléments relatifs à ce budget. Vous ne pouvez pas non plus dire que vous êtes dans l'inconnu et dans la découverte de l'ensemble des éléments du budget. Certes, vous n'aviez pas le détail de tous les éléments mais vous aviez quand même une visibilité qui vous avait été donnée par le rapport d'orientations budgétaires et c'est d'ailleurs à cela qu'il sert. C'est aussi pour cela que la loi impose de le présenter au moins quinze jours avant le vote du budget définitif.

Nous pouvons encore améliorer la démocratie participative et améliorer davantage les réunions en intégrant l'opposition, je suis d'accord avec vous et cela sera fait. Maintenant, dans la période actuelle, je pense qu'il faut aussi faire preuve d'une certaine retenue dans ce genre de critique.

Mme LEDUC.- Ce n'était pas une critique, ces commissions ont été constituées et c'est aussi pour qu'elles travaillent. Nous vous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes prêts à travailler. J'entends tout à fait qu'il y ait des urgences mais le budget, c'est quand même un élément essentiel pour la gestion d'une commune. Nous ne le votons qu'une fois par an et je pense qu'une commission des finances aurait été la bienvenue pour que chacun puisse vraiment être impliqué.

M. LUCIANO.- Je suis d'accord avec vous sur le principe mais je vous ai expliqué qu'il y a eu un certain nombre de problèmes, pas de Directrice des Finances, des agents qui, pour l'essentiel ne sont pas en présentiel ce qui fait qu'il y a eu beaucoup de difficultés à réaliser ce budget car cela ne se fait pas tout seul. Il a été fait par l'Adjointe aux Finances mais également par Madame la Directrice Générale Adjointe des Services, qui a aussi d'autres missions. Cela implique un certain nombre de difficultés et les choses ne se font pas aussi simplement que nous le souhaiterions.

En théorie, tout est facile, j'en conviens et je ne vous en fait pas du tout le reproche. Mais quand nous sommes dans l'opposition, nous avons l'impression que si la commission ne se réunit pas c'est parce que nous voulons vous écarter ou vous cacher des choses. Ce n'est absolument pas le cas, c'est tout simplement qu'au quotidien, nous avons des difficultés aussi bien au plan administratif que dans la gestion de la commune.

Ce n'est pas du tout une critique mais j'ajoute que nous avons une démission dans votre groupe et nous ne savons pas trop qui est où et qui fait quoi. Cela peut arriver dans d'autres groupes, je ne vous fait pas de reproches mais cela enlève un peu de lisibilité et de compréhension. Nous avons une de vos anciennes élues qui nous a dit qu'elle ne siégeait plus mais elle siège encore, nous ne savons même pas si elle est là ou pas là. Elle nous a écrit ce jour, pour nous avertir qu'elle ne viendrait pas car elle estime que les conditions ne sont pas satisfaisantes pour sa venue. Je ne lui en fais pas le reproche car elle a mis en avant des éléments de santé et cela doit être respecté. Toutes ces choses sont relativement compliquées à mettre en place.

Nous avons également des contraintes en termes de confinement, de couvre-feu et d'agents absents. Ce budget a été fait avec des difficultés, vous vous imaginez bien que faire le budget sans la Directrice des Finances et seulement la Directrice Générale Adjointe des Services, qui a, aussi d'autres missions et qui s'y attèle avec beaucoup de choses comme cela, n'est pas forcément évident à mettre en place.

Si nous avons eu le temps de préparer le budget bien en amont et de vous associer, il est évident que nous l'aurions fait. De toute manière, nous n'avons rien à cacher car vous voyez que le budget est là. Tout à l'heure vous avez dit que « nous n'allons pas passer trois heures sur le budget ». Je ne vois aucun souci à ce que nous passions trois heures à discuter du budget. En plus de cela, nous sommes filmés, c'est donc parfait, tous nos concitoyens qui le souhaitent peuvent

le voir et même ceux qui ne peuvent pas le voir ce soir, pourront le revoir demain ou après-demain.

Nous ne sommes pas ici pour regarder notre montre et nous économiser. Si nous y passons la nuit, cela ne me pose aucune difficulté. Pourquoi ? Car cela fait partie de l'information que nous devons à nos concitoyens, c'est important et c'est la raison pour laquelle tous ces conseils sont filmés. Si vous avez des questions ou des choses que vous souhaitez approfondir, Madame BERTAGNA, les services ou moi-même y répondront très volontiers, cela ne nous pose pas de problème.

Je pense que c'est même sain que vous posiez vos questions et que vous fassiez vos critiques parce qu'elles sont légitimes venant des groupes d'opposition. Cela permet aussi à chacune et à chacun des électeurs et des citoyens de Vallauris d'en prendre connaissance et de savoir ce que chacun a dit. Je vous le redis très sincèrement, je n'ai rien à cacher, vous voyez les chiffres, le désendettement, où en sont le fonctionnement et l'investissement. Vous ne le verriez pas plus en commission en arrivant, qu'en conseil municipal, avec tous les documents qui vous sont distribués. C'est vrai que les commissions sont un plus car cela permet de faire participer un peu tout le monde, j'en conviens mais il ne faut pas non plus laisser croire qu'il y aurait un défaut d'information car tous ces documents sont accessibles à n'importe qui, à vous, au Trésorier...

Tout cela est absolument incontestable, il n'y a aucun chiffre dans le budget qui ne peut être contesté.

Le débat démocratique doit se faire avant tout en conseil et pas en commission même si la Commission est un outil d'information, qui ne donne qu'un avis.

En conseil municipal, vous avez là, toute possibilité de vous exprimer car ici, personne n'a jamais été privé de ce qu'il avait à dire, aussi bien positivement que négativement. Contrairement à certains de mes prédécesseurs, je ne pense pas avoir coupé le micro à qui que ce soit et je ne pense pas non plus que qui que ce soit ait été brimé dans sa volonté de s'exprimer. La parole est libre, chacun peut dire, soutenir ou défendre les positions qu'il souhaite. S'il nous faut trois, quatre ou cinq heures pour débattre, nous les prendrons sans aucune difficulté.

Mme LEDUC.- Je note votre volonté d'aller vers plus de démocratie en organisant plus les commissions quand elles pourront se tenir.

Pour la section dépenses de fonctionnement, les chiffres de la ville sont largement au-dessus de la moyenne nationale alors que les recettes sont sensiblement dans la moyenne, même légèrement inférieures.

Nous remarquons que les charges de personnel progressent encore et à ce sujet, nous notons une différence dans le total des effectifs entre les documents du ROB et le rapport hommes/femmes présenté précédemment. Si j'ai bien compris le ROB est établi au 1^{er} janvier 2021 et le rapport hommes/femmes est établi au 31 décembre 2020. Nous devrions plutôt avoir un effectif à peu près similaire ou peut-être ai-je mal interprété. Ma seconde question est double, quel est l'effectif des titulaires et des contractuels au 1^{er} janvier 2021? Auriez-vous cette information ?

M. LUCIANO.- Il y a une difficulté technique sur le rapport qui vous a été présenté aujourd'hui. Vous avez certains agents qui apparaissent deux fois, par exemple Monsieur le Directeur Général des Services, apparaît une fois, en sa

qualité de Directeur Général des Services et il apparaît une autre fois, en sa qualité d'attaché hors classe.

Dans la fonction publique territoriale, vous avez une double carrière qui fait que sur le document qui vous est donné, il apparaît deux fois. Cela peut être exactement la même chose pour d'autres agents. Il y a aussi des agents qui sont partis en cours d'année mais qui sont quand même sur le tableau. Je rappelle que nous présentons le rapport sur l'exercice 2020.

Mme LEDUC.- Finalement, quel document fait plus foi entre les deux afin que nous puissions nous repérer au niveau des effectifs ?

M. LUCIANO.- Le rapport d'orientations budgétaires de la dernière séance du conseil municipal.

Mme LEDUC.- A quoi correspondent les autres indemnités de titulaires, avec une augmentation de 600 000€ ? S'agit-il du centre de vaccination comme vous l'évoquiez tout à l'heure ? Cela fait augmenter les charges de personnel de 1,5% malgré les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes qui demande une baisse de ces dépenses de fonctionnement.

M. LUCIANO.- Vous avez raison de rappeler la Chambre Régionale des Comptes comme Monsieur TIVOLI a eu raison de rappeler que nous arrivions dans une collectivité et que nous ne pouvions pas mettre un certain nombre d'agents au chômage. D'abord, parce que nous ne le souhaitons pas, car nous avons une vision sociale qui me semble indispensable. Je ne suis pas là pour affamer des pères ou des mères de famille en leur faisant perdre leur emploi. Le cadre rigide de la fonction publique implique que lorsque vous avez un agent titulaire, vous l'avez jusqu'à ce qu'il souhaite partir car nous ne pouvons pas l'enlever de nos effectifs. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous avez une structure en termes d'effectif qui est particulièrement peu souple.

Vous avez aussi rappelé qu'il y avait des charges en plus mais je tiens à vous rappeler qu'il y a eu une revalorisation annuelle obligatoire de l'ensemble des agents. Il y a des évolutions dans le cadre de la fonction publique et des passages de grade qui sont automatiques, tout cela fait que mécaniquement, la masse salariale augmente à effectif constant. J'ajoute à cela que nous avons été obligés de recourir à certains contractuels car nous avons beaucoup d'absents en ce moment. Là encore, je ne critique pas les agents mais vous avez des autorisations spéciales d'absence qui sont de droit, c'est le Gouvernement de Monsieur MACRON et de la « République En Marche » qui impose ces autorisations spéciales d'absence. Je sais qu'il y a des abus et qu'il y a des gens qui profitent de cette autorisation spéciale d'absence pour ne pas travailler mais heureusement, c'est mineur. Le problème c'est que quand vous en avez beaucoup, vous êtes quand même obligés de faire tourner le service public.

Je l'expliquais tout à l'heure à notre collègue Lionel TIVOLI, je ne peux pas dire aux parents que les écoles, les crèches, les services et l'accueil de la mairie seront fermés car il manque du personnel. Je fais avec les moyens qui sont les miens et s'il me manque des agents qui sont indispensables au fonctionnement du service, je fais recours à divers contrats et c'est la même chose lorsque je paie des heures supplémentaires aux agents qui sont en centre de vaccination. C'est sûr que tout cela pèse sur les finances publiques locales.

J'ajoute aussi qu'il y a une décision de l'État qui va bientôt nous imposer une augmentation, un coup de pouce sur les rémunérations des agents de catégorie C, c'est-à-dire la majorité des effectifs. L'État est très généreux avec l'argent des autres car il va nous demander de payer plus les agents. Vous allez me dire que je gère mal les deniers publics mais ce n'est pas moi qui le décide mais Monsieur MACRON qui me l'impose.

Or, nous sommes dans un état de droit et si Monsieur MACRON fait voter par le parlement, une loi qui m'impose d'augmenter les agents de catégorie C, nous devons forcément le faire. D'ailleurs, c'est très souvent mérité car ce sont des agents qui travaillent beaucoup et avec des conditions difficiles. Quand il y a ce nouveau coup de pouce, je suis obligé de l'intégrer dans le budget et évidemment, vous retrouvez tout cela dans le budget. Nous avons prévu un budget rigoureux, de bon gestionnaire, de bon père de famille car je dois la transparence. Nous prévoyons un fonctionnement important et s'il est moindre tant mieux, nous réaliserons des économies.

Je ne vous lance pas de pic, mais je vous mets au défi de me trouver des économies que nous pouvons faire sur la masse salariale. Où est-ce que nous réduisons les agents ? Qui voulez-vous enlever ? C'est une chose de dire il y a trop d'agents et que cela coûte trop cher, je suis d'accord mais est-ce que nous enlevons des policiers ? Monsieur TIVOLI, voulez-vous enlever des policiers ou vous voulez en rajouter ? Nous sommes d'accord que si nous en rajoutons, cela aura un coût.

Madame LEDUC, vous voulez enlever des auxiliaires de puériculture dans les crèches ? Oui ou non ? Vous ne voulez pas enlever et cela a aussi un coût.

Mme LEDUC.- Ce n'est pas moi qui fais le budget Monsieur le Maire.

M. TIVOLI.- Et vous, vous voulez en rajouter des policiers ?

M. LUCIANO.- Monsieur AVRIL, est-ce que vous voulez que nous enlevions des agents au niveau de la propreté urbaine ? Non. Moi non plus.

M. AVRIL.- C'est vous qui êtes aux commandes Monsieur le Maire.

M. LUCIANO.- Tout le monde me dit qu'il faut faire plus d'économies sur le personnel, d'accord, mais qui enlevons-nous ? Nous n'enlevons pas de policiers, pas d'auxiliaires de puéricultrice, pas d'ATSEM, pas d'agents de propreté, de voirie. Mais alors, qui enlevons-nous ?

M. TIVOLI.- Et si nous enlevions des personnes de votre cabinet ?

M. LUCIANO.- Dans mon cabinet, j'ai une personne et elle est bénévole.

M. TIVOLI.- Ah bon ?

M. LUCIANO.- Monsieur LAVITOLA est bénévole au cabinet, il coûte zéro euro à la commune et il paie même l'essence pour venir. Non seulement il ne coûte rien et il met des dépenses de sa poche.

M. TIVOLI.- C'est ce que nous appelons de la générosité.

M. LUCIANO.- Mon cabinet ne coûte rien. Après, il y a des agents qui étaient déjà là et que j'ai conservé. Elles ne sont que deux et font un travail remarquable. Dans la plupart des autres villes, il y a beaucoup plus d'agents au niveau du cabinet du maire. Si vous voulez moins d'effectifs, il faut que vous me disiez qui je dois enlever. Trouvez-moi une personne ou des postes que nous devons enlever. Tout le monde est indispensable puisque vous ne voulez pas les enlever. Ne me faites pas le reproche de ce que vous ne feriez pas si vous étiez à ma place.

M. TIVOLI.- Nous n'avons jamais dit que vous aviez trop d'effectifs. Nous avons dit qu'il fallait éviter d'embaucher et vous nous avez répondu qu'il n'y aura pas de nouvelles embauches.

M. LUCIANO.- Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de nouvelles embauches.

M. TIVOLI.- La dernière fois, vous m'avez dit cela.

M. LUCIANO.- Je vous donne un exemple, s'il manque une auxiliaire de puériculture dans une crèche, vous êtes obligés de la remplacer, nous sommes d'accord. C'est une personne qui a un diplôme particulier et dont nous avons l'obligation de la remplacer. Je ne peux pas prendre un agent de la voirie en lui disant d'aller remplacer dans les crèches pour garder les enfants. Il pourrait le faire mais il n'a pas le droit car juridiquement j'engagerais ma responsabilité si je le faisais.

Il n'y a pas cette souplesse que vous imaginez, c'est vrai que nous avons sept cent agents et que vous pourriez dire s'il manque un agent à un endroit, nous pouvons prendre un autre agent pour le remplacer mais ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. Il y a des cadres d'emploi, des grades, des fonctions, des compétences, des métiers et nous ne pouvons pas interchanger ces métiers. Nous n'avons pas affaire à des pions, nous avons affaire à des hommes et des femmes qui ont leurs compétences, leur vie, leur travail, leur famille et leurs obligations. Tout cela n'est pas pilotable comme nous pouvons piloter son Smartphone ou autre élément.

Je ne vous fais pas de reproches, ce n'est pas du tout le but mais avant de me dire de faire des économies dans certains secteurs, il faut plutôt me dire comment je peux faire et quelle personne je peux remplacer ou pas. C'est assez facile de faire des critiques globales car nous aimerions tous dépenser moins et avoir des ressources supérieures, sans augmenter la fiscalité.

Mme LEDUC.- Je n'avais pas terminé mon intervention.

M. LUCIANO.- Pardonnez-moi.

Mme LEDUC.- Je pense que s'il y a des embauches, il ne faut simplement pas les nier. Tout à l'heure, vous disiez qu'il ne faut pas nous reprocher de vouloir masquer quelque chose mais il y a des embauches et si vous le niez, cela permet aux esprits mal placés de penser que vous cherchez à masquer certaines réalités.

M. LUCIANO.- Il y a des saisonniers qui sont des personnes qui sont employées ponctuellement. Un saisonnier n'est pas quelqu'un qui a vocation à rester dans la collectivité sauf s'il donne particulièrement satisfaction et/ou la personne qu'il a vocation à remplacer ne revient pas. Nous pouvons le garder si c'est un bon

agent et qu'il apporte une plus-value en remplaçant quelqu'un. Il n'y a pas eu de recrutement non saisonnier et non remplaçant et il n'y a pas d'effectif en plus.

Mme LEDUC.- Merci pour cette précision. Vous avez parlé d'une gestion de budget en bon père de famille mais j'aimerais plutôt préciser en bonne mère de famille puisque nous vous avons parlé du rapport égalité hommes/femmes et qu'il est démontré qu'il faut faire des progrès dans ce sens.

Au vu du peu d'éléments communiqués en amont, nous identifions ce budget comme un budget sans envergure et sans volonté de diminuer les dépenses de fonctionnement. Quant au programme d'investissement annoncé comme ambitieux, pour nous, il répond plutôt aux nécessités qui s'imposent par la gestion courante d'une ville. Vous avez parlé tout à l'heure des écoles et effectivement ces travaux doivent être faits. Concernant le gymnase, cela nous semble être des travaux qui s'inscrivent dans la normalité d'une gestion plutôt que d'investissements ambitieux. Je vous remercie.

M. LUCIANO.- Finalement ce que nous faisons ce n'est pas mal, nous ne baissons pas le fonctionnement mais en même temps vous ne m'avez pas donné de pistes pour le baisser. J'en conclus donc que vous n'avez pas plus d'idées que moi pour réduire ces frais de fonctionnement. L'investissement ne vous paraît pas suffisant, mais il fallait le faire. Quelque part, c'est une sorte de satisfecit d'opposant, c'est-à-dire que ce n'est pas mal mais comme vous ne pouvez pas l'approuver, vous êtes obligés de trouver des critiques.

Mme LEDUC.- C'est votre interprétation de mes propos Monsieur LUCIANO et vous avez le droit.

M. LUCIANO.- Oui, c'est mon interprétation et vous, vous avez aussi le droit de vous y opposer sans apporter de pistes en termes de correction. S'opposer c'est bien, cela fait partie du jeu démocratique mais s'opposer en proposant, c'est quand même beaucoup plus intéressant. Et, là, j'observe que personne ne m'a fait de propositions différentes de ce que nous avons fait. Vous me dites que l'investissement n'est pas assez ambitieux mais 24 000 000€ d'investissement c'est une première dans la commune. Nous pouvons investir beaucoup plus mais je trouve que c'est quand même pas mal.

M. MANAGO.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs depuis tout à l'heure, vous vous prêtez à l'exercice sur vos différents exposés, de démontrer que la fonction est difficile et que vous êtes face à de nombreuses difficultés. D'autres avant vous l'ont été et c'est le cas en 2014 quand Madame SALUCKI a pris cette fonction-là. Comme nous le savons tous, lorsque nous devons prendre des décisions, très souvent c'est lié à un contexte, une situation et aux solutions possibles au moment où nous devons prendre une solution et une décision.

En 2014, quand Madame SALUCKI a retrouvé une ville hyper endettée dans une difficulté énorme par héritage, elle ne pouvait peut-être pas avoir toutes les mains libres pour faire ce qu'elle voulait. Et, peut-être qu'elle a dû, malheureusement, contracter des emprunts à des taux sensiblement plus élevés car elle n'avait pas d'autres choix et qu'il fallait malgré tout investir. De ce fait, comme nous le savons en tant que décideur dans cette salle, lorsque nous prenons une décision, c'est parce que nous sommes tenus à un contexte et à des solutions qui s'offrent à nous au moment où nous devons prendre la décision.

La critique est peut-être un petit peu facile mais ce qu'il n'en demeure pas moins c'est qu'en six années, Madame SALUCKI a inversé la vapeur et a fait en sorte de mettre en route la machine du désendettement de la ville. Puis, quand elle est partie et qu'elle vous a laissé la place, vous avez quand même hérité de 4,6M€ en clôture d'exercice.

M. LUCIANO.- Dont 2,6M€ qui viennent de l'investissement sur l'assainissement. Cela veut dire que vous pouvez enlever plus de la moitié de la somme.

M. MANAGO.- Certes ce qu'il n'en demeure pas moins, c'est que la loi a changé et que nous aurions très bien pu les garder mais malheureusement c'est trop tard. Il est vrai que le travail rigoureux, peut être identique au vôtre, je ne le sais pas, l'avenir nous le dira, mais cela a permis de faire une inversion de la courbe et de commencer à amorcer le désendettement de la ville au fil des années. Il y a six ans, les marges de manœuvre étaient certainement moins importantes qu'aujourd'hui.

En toute première impression, ce budget valorise le redressement des dettes dû à l'excellente gestion du mandat précédent. Il est juste dommage que ces résultats n'aient pas été utilisés dans la poursuite des travaux déjà engagés, votés et financés. Ces travaux qui réapparaissent dans ce budget tels que la base nautique, la rénovation de l'avenue Georges Clémenceau, les travaux autour du Château- Musée, le parc Nabonnand à Golfe-Juan et beaucoup d'autres sujets qui ont été repris. Tout ceci fait croire qu'avant, tout était mal pensé, peut-être même mal géré et peut-être aussi s'approprier ce qui était bien fait.

Cette année, ce budget permet d'éviter l'emprunt tout en permettant un désendettement substantiel, ce qui est en apparence une bonne chose, mais à quel prix, et j'y reviendrai, une prouesse de gestion des neuf premiers mois de l'actuel mandat ? Bien sûr que non. Tout simplement une gestion plutôt habile et visionnaire de Madame SALUCKI lorsqu'elle initiait la fusion des logements sociaux de Vallauris et d'Antibes pour créer la société Sophia Antipolis Habitat.

M. LUCIANO.- Vous avez voté contre la cession.

M. MANAGO.- Absolument. Bénéficiant de l'opération d'une très bonne valorisation des biens, nous retrouvons cette valorisation de 15M€ dans les comptes de la ville. Oui, nous avons voté contre mais aujourd'hui l'opération étant imposée par la loi Elan, vous avez contracté, la ville en bénéficie et maintenant, il faut gérer.

M. LUCIANO.- Donc, vous avez voté contre quelque chose qui est bien ? C'est dommage.

M. MANAGO.- Monsieur le Maire, les 15M€ sont là ou pas ? Ils y sont donc maintenant, il faut les gérer.

M. LUCIANO.- Si cela dépendait de vous, ils n'auraient pas été là puisque vous avez voté contre la cession.

M. MANAGO.- Pour d'autres raisons que je vous expliquerai peut-être mais un autre soir. Bénéficiant de cette opération d'une très bonne valorisation, nous retrouvons donc ces 15M€ sur les comptes de la ville. Il s'agit de l'application de

la loi Elan menée par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et la ville d'Antibes qui a conduit à la cession totale des parts et qui permet à notre ville de disposer de ce capital. Si nous comptons bien 4,6M€ plus 15M€, nous ne sommes pas loin des 20M€ déduits du mandat précédent. Et, à ce propos-là, vous pouvez peut-être remercier Madame SALUCKI de son excellente gestion et pourquoi ne pas lui adresser un petit mot gentil, ce qui changera des remarques assassines habituelles.

M. LUCIANO.- Vous confondez avec sa page Facebook car je ne parle pas d'elle. En revanche, elle, elle m'insulte tous les jours.

M. MANAGO.- Je crois que vous ne vous gênez pas non plus, me semble-t-il.

M. LUCIANO.- Absolument pas, je n'écris pas sur elle.

M. MANAGO.- C'est vous qui le dites. A tout cela, il est juste dommage d'attendre encore pour espérer que quelque chose bouge. Pourtant, les entreprises de travaux publics ont repris tous leurs chantiers depuis juin 2020. Il est juste dommage de voir la ville qui se défait de son âme et le covid n'est pas l'unique raison. Les dégradations se multiplient, l'inertie et l'immobilisme font de notre ville qu'elle endosse parfois l'image d'un Tchernobyl après l'exode.

M. LUCIANO.- Tchernobyl à Vallauris.

M. MANAGO.- Il est juste dommage de ne pas voir dans ce budget, la crèche, les jardins, les pôles culturels qui étaient demandés par nos concitoyens. Ils ont tout simplement été retirés, annulés. A la place, il y aura un projet « Cœur de ville » requalifié et des centaines de logements dont les 265 logements sociaux inscrits dans la convention avec ERILIA. La question qui se pose c'est où seront bâtis ces logements ?

Il faut noter que dans ce budget, il y a des zones d'ombre ou difficilement compréhensibles, si nous ne donnons pas les rôles, ni les motivations pour les grands postes. Raison pour laquelle une commission aurait été intéressante pour bien comprendre les motivations pour chacun d'eux voire les plus grands. Quelques postes de recettes augmentent de façon spectaculaire mais nous ne savons pas pourquoi. Naturellement, il faut une définition à chaque poste et la commission des finances aurait permis de comprendre tous ces postes-là.

A l'exception des charges de personnel, les dépenses de fonctionnement entre les hausses et les baisses, il y a manifestement la volonté d'afficher un relatif équilibre. Pour les effectifs, comptés dans les documents que j'ai à disposition, ils sont à 175 personnes, les charges avaient déjà subi une forte hausse à plus de 400 000€ hors prime covid. Et, sur ce budget 2021, nous constatons une nouvelle hausse de 100 000€. Vous avez donné quelques explications il y a un instant, mais cela n'est peut-être pas la totalité des explications que nous aimerions entendre. Où allons-nous alors que la principale recommandation de la Chambre Régionale des Comptes était de mettre en œuvre un plan pour baisser ce poste trop pénalisant pour notre commune ? Un exemple, qui est une intuition seulement, les licences et les redevances informatiques, poste 651, qui augmentent de 50%, à presque 400 000€. Cela suppose peut-être un changement de solution dont la mairie a le besoin, mais nous n'avons pas la clarté souhaitée. Or, 400 000€ ce n'est pas rien surtout lorsque nous chipotons

sur le budget de papillons en plastique. La même analyse est faite sur d'autres postes également dans la constitution de ce budget.

L'interrogation vient aussi sur les 15 000 000€ provenant de la cession à ERILIA. Une question naturelle puisque cette valeur rentre dans nos comptes publics et il est donc celui de nos concitoyens. Vous proposez d'affecter cette valeur dans la réalisation des travaux futurs et naturellement dans un désendettement partiel. Pourquoi pas. Or, nous l'avons vu dans la liste des décisions en début de séance, tant pour les investissements que pour le projet « Cœur de ville », vous émettez des demandes de subventions pour le financement en partie de ces travaux, ce qui signifie qu'une partie de cette valeur pourrait renflouer une plus grosse part de la dette courante et diminuer d'autant, les charges d'intérêts sur les emprunts qui s'élèvent à 1,4M€ dans les documents financiers.

Je ne voudrais pas être désobligeant mais nous vous reconnaissons le titre de docteur en droit, mais peut-être pas encore en finances. Je ne remets absolument pas en question vos compétences sur le sujet et encore moins celles de vos services qui veillent aux intérêts de la commune, mais au vu des taux d'intérêt appliqués qui appartiennent au passé, l'équation d'un désendettement beaucoup plus important aura sûrement été posée. Rappelons-le, cet endettement très lourd date des années 2008/2012 contracté par Monsieur GUMIEL avec des taux, probablement renégociés entre temps, mais qui peuvent être moins avantageux qu'aujourd'hui.

Dans cette équation, de nouveaux emprunts adaptés aux moyens et aux besoins ponctuels à des taux beaucoup plus attractifs seraient aussi considérés. Mais là encore, nous l'ignorons et nous ne pouvons concrètement nous prononcer sur la pertinence voire la sincérité de ce budget. Quant au résultat prévisionnel de 3,2M€ qui vise à réduire la dette de la ville, comme je viens de l'exposer, est-il si pertinent que cela ? Merci.

M. LUCIANO.- Merci à vous Monsieur MANAGO, vous nous avez régalés avec cette hagiographie de Madame SALUCKI. Dans l'histoire, il y a eu Eginhard qui avait fait une hagiographie extraordinaire de Charlemagne et MANAGO en a fait une encore plus belle de SALUCKI. Malheureusement, elle ne correspond pas beaucoup à la réalité mais peu importe ce n'est pas grave car lorsque nous faisons la biographie d'un saint, ce qui importe c'est de valoriser le saint, et pas tellement de s'attacher aux éléments historiques.

Par respect par nos concitoyens et les électeurs qui ont voté pour Madame SALUCKI, je vais répondre. Je pense que nous sommes un petit peu dans la farce, c'est un mélange entre le pathétique, le burlesque et le tragique. Vous essayez de passer du doré sur une maison complètement effondrée, Madame SALUCKI laisse une situation et une ville complètement à l'agonie car il n'y a pas eu d'investissements de réalisés.

Si vous vous baladez dans les rues, vous avez les revêtements qui sont complètement détruits. Les écoles ne sont pas entretenues, les équipements sportifs non plus, vous n'avez rien, il n'y a pas d'investissement. Pendant six ans, il y a eu un abandon, pas d'arbres plantés, pas de jardins pour enfants, ni de restauration dans les écoles à part quelques travaux qui ont été imposés.

M. TIVOLI.- Il y a aussi eu des procès.

M. LUCIANO.- Ah oui, il y a eu beaucoup de procès, ils ont poursuivi tous les opposants et tous ceux qui ont osé critiquer. Les procédures ont coûté plus de 50 000€ à la ville pour une seule victoire contre une dame de 85 ans qui a dû payer 1€ de dommages et intérêts. Quel beau succès !

Pour ma part, et malgré les nombreuses insultes dont j'ai fait l'objet par des faux profils qui ne vous sont pas inconnus pour certains d'entre vous, je n'ai jamais fait de procès et je n'en ferai pas. J'estime que je suis beaucoup trop occupé au service de notre ville pour aller pinailler et rechercher ce que telles ou telles personnes mal intentionnées et peu intelligentes peuvent écrire sur les réseaux sociaux. Je vous assure qu'il n'y aura aucune dépense là-dessus.

En réalité, nous avons une sainte, Madame SALUCKI qui a tout bien fait et les électeurs qui ne sont pas reconnaissants et qui sont finalement des imbéciles car ils n'ont pas été capables de reconnaître le génie de cette personne.

Je vous mets au défi de trouver une personne qui a fait un score plus mauvais que Madame SALUCKI. Au premier tour, elle a fait le plus mauvais score de toute la région de la Provence Alpes Côte d'Azur. Est-ce que vous en avez trouvé un qui a fait un score aussi bas Monsieur MANAGO ?

Il y a deux solutions, soit Madame SALUCKI n'a pas été la merveille que vous nous avez décrite, soit les vallauriens et les golfe-juanais sont des imbéciles car ils n'ont pas été capables de reconnaître ce génie. Malheureusement, en démocratie, c'est le peuple qui s'exprime et nous pouvons être d'accord ou pas, c'est comme cela. Excusez-moi de vous le dire mais la litanie de ce que vous nous avez exposé, c'est un mélange de grotesque, de mensonger, de pathétique et de risible car d'ailleurs tout le monde a ri, y compris les autres groupes d'opposition.

C'est normal que vous défendiez Madame SALUCKI car vous êtes son colistier, personne ne pourra vous en faire la critique car la loyauté en politique c'est rare et c'est bien de l'avoir. Vous ne l'avez pas eu avec un maire précédent, dont vous étiez également sur la liste en 2014, puisque visiblement vos intérêts ont divergé et que vous préférez maintenant l'agonir, ce qui est également votre droit. Cela dénote quand même chez vous un problème de jugement assez sévère car si le maire en question a été aussi mauvais que vous le dites, pourquoi vous vous êtes représenté avec lui en 2014 ? Soit votre jugement était obscurci, soit vous cherchez des intérêts personnels, il n'y a pas d'autre solution. Avant d'être aussi virulent et aussi caricatural dans vos propos, vous devriez peut-être faire une autocritique. Et, si vous avez des miroirs chez vous et qu'ils ne se sont pas cassés, vous devriez peut-être vous y regarder de temps en temps et vous posez les bonnes questions.

La litanie des inepties que vous avez énoncé-là ne sont pas une insulte pour moi car je n'y prête aucune attention, pas plus que les insultes que Madame SALUCKI profère chaque jour sur sa page à mon égard. En réalité, qu'est-ce que cela dénote ? Cela dénote simplement un refus de la démocratie, une hargne, une méchanceté, une rage et un déni de la réalité. Si nous avons un minimum d'intelligence, nous sommes capables de faire notre autocritique. Nous avons tous nos qualités et nos défauts et je ne doute pas que Madame SALUCKI ait très certainement eu des qualités et des défauts. Mais dans tous les cas, ce sont ses défauts que les électeurs de Vallauris Golfe-Juan ont retenu. Je répète que c'est

le maire qui a fait le score le plus mauvais au premier tour de toute la région PACA, et peut-être même de notre pays.

Loin de se remettre en cause, elle vous écrit des discours que vous venez lire en conseil municipal, car vous ne levez pas les yeux de votre feuille lorsque vous parlez. Vous ne faites que lire des choses que les autres ont écrites pour vous et qui sont complètement contraires avec votre parcours de vie-même. Puisque quand vous êtes en train de critiquer un maire, et je ne le défends pas car il est assez grand pour se défendre et ce n'est pas mon rôle, mais quand vous êtes en train de critiquer un maire avec lequel vous êtes reparti à une élection, je pense que vous devriez quand même faire votre critique. Je vous l'avais déjà dit et cela avait énormément fait rire le jour de de l'intronisation.

Monsieur MANAGO, je pense que vous êtes un homme intelligent et en tous les cas, je l'imagine et je l'espère pour les électeurs qui vous ont fait confiance. Au lieu de lire un texte que l'on écrit pour vous, je pense que vous gagneriez plus à faire part de vos propres propositions et à vous détacher d'une personne qui de toute façon, n'est plus là. Cette personne n'a même pas eu la dignité de venir, elle vous envoie vous et ses autres colistiers, défendre son bilan car elle n'a pas l'honneur de le faire elle-même. Lorsque les électeurs nous font l'honneur de voter pour nous, même quand on est dans l'opposition, si nous avons un petit peu de sens de la dignité et de la responsabilité, nous venons représenter ces électeurs. Nous n'envoyons pas les autres, faire le sale boulot à notre place. Ces personnes vous envoient au champ de bataille et se contentent de taper des messages désobligeants sur les réseaux sociaux.

Vous ne pensez pas que vous valez mieux que cela au lieu de porter la parole des uns et des autres qui vous envoient au combat ? Vous ne pensez pas que vous pourriez avoir vos propres positions, vous exprimer et essayer de défendre les intérêts de la ville au lieu de parler pour des gens qui sont démissionnaires ? Des gens qui ont été élus et qui n'ont même pas le sens et le respect de leurs électeurs pour venir les représenter dans un conseil municipal. De plus, ces personnes osent encore se présenter à une élection départementale, alors même qu'il y a des centaines et des milliers de vallauriens et de golfe-juanais qui leur ont apporté leur suffrage, et qui les ont bafoués en n'allant pas les représenter.

Madame SALUCKI vous envoie, vous téléguidé, vous écrit vos textes et vous venez les lire comme un petit écolier. Mais qu'est-ce que vous êtes en train de faire Monsieur MANAGO ? Vous la représentez alors qu'elle n'a pas le courage de venir mais par contre, c'est elle qui va se présenter à l'élection départementale comme elle nous l'a annoncé récemment. Vous ne croyez pas qu'elle manque de dignité en se présentant à une élection alors qu'elle n'est pas là depuis un an, à être sur ces bancs et représenter les gens qui ont voté pour elle ? Qu'en pensez-vous ? Parfois, vous n'avez pas l'impression d'être une marionnette dont nous tirons les fils et que nous envoyons ? Cela ne vous pose pas de problème de dignité de venir lire ce genre de discours complètement mensonger, inepte et ridicule ? Cela ne vous pose pas de problème de conscience, de venir parler pour une personne qui n'a même pas l'honneur de venir défendre elle-même son bilan ?

Si son bilan était aussi bon, ne pensez-vous pas qu'elle aurait eu un minimum de dignité, d'honneur de venir le défendre ici, dans cette assemblée ? Pas pour moi, car on ne siège pas pour moi, mais pour les gens qui ont voté pour elle. Il y

a quand même 2 400 personnes qui ont voté pour votre liste, nous sommes d'accord. Cela veut donc dire que Madame SALUCKI a bafoué les 2 400 personnes qui ont voté pour elle. Elle n'a pas jugé digne de venir ici, maintenant qu'elle n'est plus payée et qu'elle n'a plus de fonction de direction. Vous, vous venez à sa place et vous lisez un texte à sa place pour essayer de dépeindre un bilan d'une personne qui a été rejetée par 76% des électeurs. Voici la réalité.

Que vous ayez la dignité de défendre la personne avec laquelle vous étiez en liste, je le conçois et je trouve que c'est une chose positive, mais dans le même temps, je pense qu'il faudrait avoir la même prévenance pour le précédent maire que vous aviez également servi et que vous critiquez de façon très violente. Il y a des critiques sur son bilan et la preuve, c'est que les électeurs ne l'ont pas reconduit.

Je ne suis pas en train de défendre qui que ce soit mais je suis en train de dire que nous ne sommes pas ici pour jouer les avocats des uns et des autres. Nous sommes là pour défendre les intérêts de notre ville et surtout pour se parler avec vérité et franchise et je pense faire preuve d'un peu d'honneur. Avez-vous d'autres choses à dire Monsieur MANAGO ?

M. MANAGO.- Je vous remercie pour les compliments.

M. LUCIANO.- C'est un plaisir Monsieur MANAGO, vous les aurez toujours de ma part. Y-a-t-il d'autre prise de position sur le budget primitif ?

Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER le budget tel qu'il vous a été détaillé dans le document présent,

D'APPROUVER l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement qui sont listés en annexe du budget,

D'AUTORISER le Maire à signer les conventions avec les différents organismes de droit privé pour les montants des subventions annuelles au-delà de 23 000€ et les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé conventionnés par la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER – Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA –

ONT VOTÉ CONTRE :

M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Lionel TIVOLI - M. Éric AVRIL
Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO
M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

SE SONT ABSTENUS :

Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
M. Cédric BOURGON

10. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AP/CP

Mme BERTAGNA.- Conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorisations de programmes sont votées par le conseil municipal par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif et des décisions modificatives.

Trois projets d'investissement qui s'inscrivaient dans une logique pluriannuelle ont fait l'objet d'autorisations de programmes.

Il est proposé au conseil municipal :

DE VOTER la révision de ces autorisations comme suit :

- La construction de la base nautique, révision de l'exercice 2021 de 350 000€ soit un total cumulé des autorisations de 1 950 000€ et un reste à financer sur 2021 de 1 016 000€.
- La réhabilitation du bas de l'avenue Clémenceau, révision de l'exercice 2021, 400 000€, soit un total cumulé de 1 300 000€ et un reste à financer sur 2021 de 420 000€.
- La phase 2 des abords du Château, révision de l'exercice 2021 de 100 000€ soit un total cumulé de 1 000 000€ dont 500 000€ de reste à financer sur 2021 et 2022.

D'AUTORISER la révision des autorisations de programmes telles que décrites auparavant.

DE DIRE que les dépenses afférentes à ces autorisations de programmes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

M LUCIANO.- Nous allons procéder au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER – Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO
M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Éric AVRIL – Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO
M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

SE SONT ABSTENUS :

Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
M. Cédric BOURGON

**11. PLAN LOCAL D'URBANISME – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA
COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS**

M. LUCIANO.- La loi ALUR a prévu la possibilité de transférer les conditions du Plan Local d'Urbanisme aux communautés d'agglomération. La loi a également prévu la possibilité de refuser ce transfert de compétence aux communautés d'agglomération et plus largement aux EPCI, établissement public de coopération intercommunal.

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis est un établissement public de coopération intercommunal, ce n'est pas un établissement public supra communal, et l'idée est de s'en tenir à la plus grande proximité, que nous ne déléguons que les compétences qui sont mieux exercées dans un cadre extra communal. L'idée qui prévaut dans cette délibération, c'est de conserver notre

compétence en termes de plan local d'urbanisme. Cette délibération a été adoptée dans la plupart des autres villes de la CASA et cela me paraît fondamental pour garantir notre souveraineté. L'idée est bien de coopérer au maximum avec les vingt-trois autres communes de la CASA mais également de conserver nos prérogatives dans les domaines qui nous paraissent fondamentaux, à savoir le Plan Local d'Urbanisme qui est une manifestation incontournable de la démocratie locale. Cela doit refléter au mieux les décisions prises par les électeurs de la commune car il y a un levier démocratique majeur important.

Il est proposé au conseil municipal :

DE VOUS OPPOSER au transfert de compétence en matière de PLU à la CASA,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à notifier à la CASA l'opposition du conseil municipal à ce transfert afin de conserver la compétence à Vallauris Golfe-Juan.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

12. REDEVANCE 2020 DES TITULAIRES DES SOUS-TRAITES D'ETABLISSEMENTS BALNEAIRES ET D'ACTIVITES NAUTIQUES SITES SUR LA PLAGES NATURELLE DITE « DU SOLEIL » - IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE - ABATTEMENT APPLICABLE

M. LUCIANO.- Les délibérations n°12 et n°13 sont complémentaires puisqu'il s'agit des redevances des titulaires des sous-traités balnéaires, autrement dit les établissements de plages et activités nautiques qui sont situés sur la plage « du Soleil » pour la délibération n° 12 et sur la plage « du Midi » pour la délibération n°13.

Nous avons eu une concession par l'État et nous avons ensuite subdélégué à un certain nombre d'établissements balnéaires et d'activités nautiques qui interviennent sur nos deux plages. Ces plages ont été victimes de la crise sanitaire comme la plupart des acteurs économiques mais avec une intensité particulière puisqu'elles n'ont pas pu commencer leur activité comme cela était prévu au 15 avril 2020.

A la demande de ces chefs d'entreprise, nous avons accepté de leur faire une réduction de redevance afin de compenser les difficultés qui sont les leurs, au titre de l'année 2020. Nous souhaitons que ces établissements rouvrent le plus rapidement possible afin qu'ils puissent payer leurs salariés et continuer à animer notre littoral. Nous espérons que ces établissements retrouvent leur santé financière et qu'ils puissent continuer à honorer leurs engagements vis-à-vis de la commune.

Je présente les deux délibérations car ce sont les mêmes, enfin la n°12 concerne les plages « du Soleil » et la n°13 concerne la plage « du Midi ». Conformément aux mesures gouvernementales, la Direction des Finances Publiques accorde un

abattement de 25% à la commune sur la redevance 2020. Autrement dit, nous supportons une partie des abattements appliqués à ces établissements et l'État supporte l'autre partie de ces remises approuvées. Je vous demande d'approuver car il en va de la pérennité de cette activité incontournable pour la vie économique de Vallauris Golfe-Juan. Il y a des chefs d'entreprise qui sont en difficulté et des salariés et des usagers qui souhaitent aller sur les plages privées car c'est un élément d'attractivité pour notre commune.

Nous devons voter ces délibérations séparément. Je vous demande donc d'approuver l'application d'abattement de 25% sur les parts variables et fixes de la redevance domaniale à verser à la commune, par les titulaires des concessions 1, 2, 3, 4 et 5 de plage « du Soleil ». Je vous demande également d'indiquer que conformément aux mesures gouvernementales en vigueur, la Direction des Finances Publiques accordera un abattement de 25% sur la redevance 2020 totale, part fixe et variable. Je vous demande aussi de dire que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget communal 2021.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. REDEVANCE 2020 DES TITULAIRES DE SOUS-TRAITES D'ETABLISSEMENTS BALNEAIRES SITUES SUR LA PLAGES ARTIFICIELLE DITE « DU MIDI » - IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE - ABATTEMENT APPLICABLE

M. LUCIANO.- De la même façon que nous l'avons fait pour la délibération n°12, je vous demande aussi d'approuver l'application de l'abattement de 25% sur les parts variables et fixes de la part domaniale 2020 de la commune par les titulaires des lots 1, 2, 3, 4 et 5 de la plage « du Midi ». Je vous demande également d'indiquer que conformément aux mesures gouvernementales en vigueur, la Direction des Finances Publiques accordera un abattement de 25% sur la redevance 2020 totale, part fixe et variable. Je vous demande aussi de dire que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget communal 2021.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES (SDIS 06) EN VUE DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES PUBLIQUES DU SOLEIL ET DU MIDI - SAISON ESTIVALE 2021 - APPROBATION

M. BRUZZISI.- Comme vous le savez, chaque été, à chaque saison estivale, un dispositif de surveillance des baigneurs est mis en place sur les plages

communales. Depuis 2019, ce sont les sapeurs-pompiers qui prennent en charge cette surveillance. Les sapeurs-pompiers viendront surveiller les deux plages communales la plage « du Midi » et la plage « du Soleil », il y a trois agents par poste, un responsable et deux équipiers. L'hébergement est pris en charge par la commune.

L'annexe n° 3 vous a été redistribuée et a été corrigée car elle comportait quelques erreurs. Le montant global estimé de cette surveillance est donc modifié, il n'est plus de 45 408,96€ comme indiqué dans le document de référence mais de 47 730,24€.

Cette année, la période de référence prendra effet du 3 juillet jusqu'au 29 août, tous les jours, à hauteur de 12 heures par jour. La surveillance se fera également les deux derniers weekends du mois de juin et les deux premiers weekends du mois de septembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention de surveillance des baignades à passer entre la Commune de Vallauris Golfe-Juan et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes représenté par le Président du Conseil d'Administration pour la saison 2021 sur les plages publiques dites du Midi et du Soleil, tel qu'annexé à la présente délibération,

APPROUVER le montant estimatif de cette prestation fixé 47730,24 Euros, montant qui sera arrêté définitivement à l'issue de la saison au vu des jours réels de vacation et du grade des pompiers affectés,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération, ainsi que tous documents utiles à sa mise en œuvre,

DIRE que les crédits y afférents seront inscrits au budget communal 2021.

M. LUCIANO.- Je vous remercie Monsieur BRUZZISI. Y-a-t-il des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN – EXTENSION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À DE NOUVELLES COMMUNES BÉNÉFICIAIRES – APPEL À PROJET FEADER 16-7.1 – PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE POUR LA REMISE, ÉTAT DES FRICHES AGRICOLES

Mme ANASSE.- Dans le cadre de sa politique agricole, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, par délibération n°BC.2017.190 du Bureau communautaire du 6 novembre 2017 s'est positionné en tant que chef de fil avec 16 partenaires dont 14 communes de la CASA pour répondre à l'appel à projet FEADER 16-7.1, stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel.

Cette opération de partenariat vise à couvrir quatre grands domaines d'intervention :

- La réalisation d'étude d'opportunité pour la mise en place de zones agricoles protégées ;
- La réalisation d'étude de potentiel agricole dans le cadre de l'élaboration du PLU ;
- L'animation foncière sur plusieurs communes du moyen pays où les enjeux sont les plus importants en termes de pression foncière ;
- La remise en état de friches avec des communes engagées dans une reconquête et une remobilisation de leurs surfaces agricoles dans un objectif d'installation d'agriculteurs.

A travers ces actions, les objectifs sont multiples : maintenir et préserver l'agriculture du territoire, améliorer la gestion, la structuration foncière de ces espaces agricoles et naturels, soutenir l'installation d'exploitants agricoles mais aussi former des candidats non issus du milieu agricole via le développement d'espaces-tests agricoles.

Dans ce contexte, la CASA a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional et des Fonds Européens Agricoles et Développement Rural (FEADER) en date du 21 décembre 2017. Par la suite, en raison d'une nouvelle répartition budgétaire au sein des projets identifiés à l'échelle de la Région Sud, la CASA a ajusté sa demande de subvention « FEADER 16-7.1 », par délibération n°BC.2018.075 du Bureau Communautaire du 23 Avril 2018.

Vallauris Golfe-Juan a fait partie des 14 communes parties prenantes au projet dès le début avec également les communes de BAR-SUR-LOUP, CHATEAUNEUF, LA COLLE-SUR-LOUP, CAUSSOLS, CIPIERES, COURSEGOULES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, LE ROURET, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE et VILLENEUVE LOUBET.

Les 14 communes de la CASA partenaires de cette démarche devaient être signataires d'une convention de partenariat avec la CASA.

Ainsi, par délibération n° DE-1810-0021 du 15 octobre 2018, la Commune de Vallauris Golfe-Juan a autorisé son maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) dans le cadre ce projet.

Une convention de partenariat a été signée le 14 mai 2018 entre la CASA et les communes partenaires identifiant les modalités administratives et financières de mise en œuvre du projet.

Cette convention prévoit que la CASA soit la chef de file du dispositif et responsable de la coordination administrative et financière de l'opération. A cet effet, la CASA a la charge de transmettre à la Région les demandes de paiement et pièces justificatives du projet, de percevoir l'aide résultant de l'instruction de la demande et de la reverser intégralement aux communes partenaires ayant engagé la dépense.

En application de ce dispositif FEADER 16.7-1, une convention attributive de l'aide a été signée le 6 juin 2019 entre la Région et la CASA notifiant un montant total de la subvention à hauteur de 659 822,55 € TTC sur un coût total d'opération de 1 025 410,70 € TTC dont 1 024 904,30 € TTC de dépenses éligibles, selon la répartition suivante :

1/ VOLET ETUDES :

- **59 671,58 € TTC** pour les études et animations financées à hauteur de 100 % (dont 80 % FEADER soit 47 737,26 € - 20 % Région soit 11 934,31€).

2/ VOLET RECONQUETE DE FRICHES :

- **428 115,90 € TTC** (dont 80 % FEADER soit 342 492,72 € - 20 % Région soit 85 623,18 €) **pour la remise en état de friches** (déroussaillement, défrichement, etc.) **financée à hauteur de 80 % pour un coût total d'opération fixé à 535 144,88 € TTC.**

Les 20 % de part restants sont autofinancés par les Communes identifiées ;

- **172 035,13 € TTC pour les investissements de clôtures financés à hauteur de 40 %** (dont 80 % FEADER soit 137 628,10 € - 20 % Région soit 34 407,02 €) **sur un coût total d'opération de 430 087,84 € TTC.**

Les 60 % restants constituent une part autofinancée par les communes identifiées.

Le financement de ces travaux est conditionné par la remise en culture de terrains agricoles avec mise à disposition à des agriculteurs (bail à ferme, commodat, conventions de pâturage, etc...)

Dans un souci de solidarité et afin de soutenir la mise en œuvre et la réalisation d'un plus grand nombre de projets agricoles, il est apparu opportun à la CASA d'étendre ce dispositif aux 24 communes de son territoire et d'intégrer les 10 nouvelles communes suivantes : ANTIBES JUAN LES PINS, BEZAUDUN LES ALPES, BIOT, BOUYON, CONSEGUDES, COURMES, LES FERRES, ROQUEFORT LES PINS, LA ROQUE EN PROVENCE, SAINT PAUL DE VENCE.

Les projets agricoles des communes sont éligibles dans la mesure où l'objet et la finalité de l'AAP FEADER 16-7.1 ainsi que le montant global conventionné restent identiques et sont respectés.

En accord avec les services instructeurs FEADER de la Région et en vue d'une flexibilité nécessaire pour la réalisation des travaux de reconquête de friches, le montant de la subvention allouée reste inchangé et sera réparti différemment en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets présentés par les communes et jusqu'à épuisement des crédits.

Les financements seront disponibles dans la période impartie soit jusqu'à la fin de programmation de l'appel à projet qui est fixée au 15 février 2023.

À cet effet, et à réception de la nouvelle convention de partenariat, un avenant sera établi par la Région afin de formaliser l'extension de ce dispositif aux nouveaux partenaires bénéficiaires.

Les 14 communes de la CASA partenaires de cette démarche devront alors être signataires d'une convention de partenariat établie selon le projet en cours d'élaboration annexé à la présente note.

Le conseil Communautaire de la CASA a approuvé ces éléments par délibération n° BC.2021.007 en date du 25 janvier 2021, et il s'agit, désormais, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la démarche de la CASA visant à étendre l'appel à projet « Stratégies locales de préservation du foncier agricole et naturel » à l'ensemble du territoire de la CASA en intégrant les 10 nouvelles communes suivantes en tant que partenaires bénéficiaires : ANTIBES JUAN LES PINS, BEZAUDUN LES ALPES, BIOT, BOUYON, CONSEGUDES, COURMES, LES FERRES, ROQUEFORT LES PINS, LA ROQUE EN PROVENCE, SAINT PAUL DE VENCE ;

APPROUVER la démarche de la CASA auprès du FEADER et du Conseil Régional d'extension du dispositif aux nouveaux partenaires bénéficiaires de l'appel à projets et signataires de la convention de partenariat ;

APPROUVER l'abrogation de la convention de partenariat signée le 14 mai 2018 entre la CASA et les 14 communes partenaires initialement au dispositif ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat, dont le projet est joint en annexe et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LUCIANO.- Je trouve que c'est un projet qui est particulièrement enthousiasmant, c'est un projet qui permet de redonner à l'ensemble des territoires de la CASA, une nouvelle ambition agricole. Nous savons que notre région a été une région d'agriculture pendant des millénaires avec une très grande richesse des cultures aussi bien dans le bigaradier que dans le jasmin, des agrumes, de la rose, toutes ces essences qui sont intimement rattachées à l'histoire de notre territoire.

Je pense que ce projet redonne un souffle et s'inscrit dans une politique de développement économique, de préservation, de valorisation de nos espaces et de protection de l'environnement qui est absolument fondamental. C'est un levier que nous souhaitons utiliser car il y a une histoire intime avec l'agriculture. Il y a ce lien étroit avec la terre qui est marquant et qui fait partie du patrimoine mais ce n'est pas seulement de la culture et de l'histoire, c'est aussi un secteur d'activité qui a vocation à retrouver de son élan. Ce secteur produit de la richesse et peut être un facteur de développement de notre ville.

Je connais bien Maurice TAMONTE, exploitant remarquable de notre commune. Un jour, il m'expliquait qu'il y a énormément de demandes qui ne sont pas satisfaites en termes d'agrumes. Nous pourrions produire quatre ou cinq fois plus et vendre. Je pense à l'agrumes mais c'est aussi valable pour les autres productions, les roses, le bigaradier et la fleur, qui est aujourd'hui utilisée par

Chanel. Tout cela, c'est quelque chose de très important qu'il faut que nous arrivions à redévelopper, pour les besoins économiques de notre ville et la redimension historique patrimoniale culturelle qui y est attachée.

C'est aussi un moyen, comme nous l'avons dit tout à l'heure pour la convention de Glasgow, de produire sur place l'alimentation de qualité que nous voulons proposer à l'ensemble de nos concitoyens. Je pense à notre marché qui a retrouvé vie depuis qu'il est revenu sur la Place de l'Homme au mouton alors qu'il était complètement en déserrance sur la Place du Château. Nous avons énormément de marchands, c'est devenu une vraie sortie familiale. Pour l'instant c'est le dimanche à Vallauris et le vendredi à Golfe-Juan. Tout cela fait partie de nos traditions et c'est aussi un élément qui nous permet d'avoir une modification que nous souhaitons. Madame ANASSE a déjà commencé à y réfléchir et nous allons aller beaucoup plus loin. Une modification du PLU nous permettra d'intégrer des nouveaux espaces dévolus à l'agriculture pour concilier le développement durable avec les besoins économiques.

Parfois, nous avons tendance à opposer le développement et l'économie mais à mon sens, ce n'est pas une bonne solution. Ce qu'il faut c'est arriver à rassembler les deux et à avoir du développement durable et notamment, il y a ce retour au local et à la proximité pour pouvoir à termes, approvisionner nos cantines ou nos anciens avec le restaurant du Centre Communal d'Action Sociale. C'est un vrai beau projet qui n'est ni de droite, ni de gauche mais un projet d'avenir et de civilisation.

C'est pour cela que je vous invite très fermement à voter cette délibération car c'est une première étape vers une avancée qui va dans le sens de l'histoire. Nous revenons à l'histoire, à la terre sans se priver du développement économique qui va avec.

Qui est contre? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. ABROGATION – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE-1911-0011 EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2019 – VENTE PARTIELLE – IMMEUBLE 1 RUE DU FOUR – PARCELLE CADASTRÉE BW 296

M. LUCIANO.- En 2019, la cession partielle de deux immeubles appartenant à la commune avait été autorisée. Il s'agissait des legs de Madame GIUGE. Je ne reviens pas sur le détail des deux locaux que vous avez dans la note de synthèse et dans la délibération sauf à vous préciser qu'il est apparu qu'une partie de l'immeuble était construite en empiètement sur la parcelle d'un tiers et que cette situation empêchait la vente. C'est le fameux adage latin « nemo plus juris ad alium transfert potest quam ipse habet ». En droit, cela veut dire que nous ne pouvons pas transférer plus de droit que nous en avons. Autrement dit, je n'ai pas le droit de vendre votre maison ou votre voiture, et là, en l'occurrence, ce qui était prévu dans la délibération, c'était de vendre une partie de l'immeuble qui était en empiètement sur l'immeuble d'un voisin.

Par conséquent, si vous en êtes d'accord, je vous demande d'abroger et de retirer cette délibération en date du 19 novembre 2019. En ce qui concerne la délibération n°17, il n'y a pas d'empiètement sur la propriété d'autrui.

En revanche, c'est une vente qui était conditionnée à la vente de l'autre immeuble, qui, lui-même ne peut pas être vendu. Par conséquent, vous comprenez bien que si la première vente tombe à l'eau, la seconde tombe également. Il est indispensable d'abroger et de retirer les délibérations n°16 et n°17.

Au titre de la délibération n°16, je vous demande d'approuver le fait que nous abrogeons et retirons la délibération DE-1911-0011 du 19 novembre 2019 relative à la partie d'immeuble cadastrée BW 296 situé au 1 rue du Four.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER – Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO
Mme Émelie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
M. Cédric BOURGON

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA

ONT VOTÉ CONTRE :

M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Éric AVRIL– Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO
M. Marc POLYCARPE pouvoir donné à M. Michel MANAGO

17. ABROGATION - RETRAIT DE LA DELIBERATION DE-1911-0012 EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2019 - VENTE PARTIELLE - IMMEUBLE 53 RUE CLEMENT BEL - PARCELLE CADASTREE BW 372

M. LUCIANO.- Pour cette délibération, il est vous est proposé d'abroger et de retirer une délibération DE-1911-0012 du 19 novembre 2019, c'est-à-dire la parcelle cadastrée BW 372 situé au 53 rue Clément Bel à Vallauris. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ONT VOTÉ POUR :

M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK
Mme Marie-Paule ANASSE – M. Hassan SALOUH
Mme Catherine LANZA - Mme Christelle BERTAGNA
M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ
Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO
Mme Virginie WASSER – Mme Blandine BAIN
M. Laurent THIRY – Mme Anne-Laure SEBBAR
M. Jean-Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS
M. Philippe SEPTIER – Mme Stéphanie AUBLIN
M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO
Mme Émelie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA BARBOSA
M. Cédric BOURGON

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. René ARMANDO pouvoir donné à M. Kevin LUCIANO
M. Georges VAZIA pouvoir donné à M. Dominique BRUZZISI
M. Éric CHALVIN pouvoir donné à Mme Catherine LANZA
M. Patrick LE HOANG BA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA

ONT VOTÉ CONTRE :

M. Michel MANAGO – Mme Carine BONNUCELLI
M. Éric AVRIL– Mme Marinette LANGLAIS

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Andrée CAPPADONA pouvoir donné à M. Michel MANAGO

18. IMMEUBLE MAJOLIQUE - PARCELLE CADASTRÉE BS 4 - CESSION D'UN GARAGE LOT N°213

M. LUCIANO.- Il s'agit là aussi du legs de Madame GIUGE qui a été accepté par la commune par délibération en date du 18 mars 2016. Dans le cadre de cet héritage, un immeuble cadastré BS 4, lot n°213 est acquis à la commune. La conservation et l'utilité de ce bien coûtent de l'argent à la commune sous la forme de charges de copropriété et ne génèrent pas de loyers intéressants pour nous.

La commune souhaite donc se départir de ce bien en le vendant au prix de 15 000€ à son actuel locataire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

APPROUVER la vente de ce lot de copropriété, lot 213, de l'immeuble cadastré section BS 4, situé avenue des Jasmins à Vallauris, et occupé au titre d'un bail, telle que décrite à la présente délibération, au prix de 15 000€ (Quinze Mille Euros),

AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,

DIRE que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal 2021.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES – CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA COMMUNE DE VALBONNE – APPROBATION

Mme RIOTTON.- L'article L.212-8 du Code de l'Éducation fixe la répartition des charges intercommunales des écoles publiques, accueillant des enfants issus de plusieurs communes.

Le montant de la participation est fixé par accord entre les communes, formalisé par une convention, et qu'à défaut d'accord, il revient au Préfet d'arbitrer après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Des dérogations acceptées par les communes de résidence sont justifiées par des motifs tirés de contraintes liées comme : l'obligation professionnelle des familles, la raison médicale, la fratrie, etc.

Le projet de convention de réciprocité entre les communes de Vallauris Golfe-Juan et Valbonne, applicable pour l'année scolaire 2021-2022, et basé selon les conditions financières fixées ci-après :

Coût annuel pour l'enseignement, arrêté pour l'année scolaire 2021-2022 pour un élève :

- 930.08 euros pour un élève de maternelle, de l'élémentaire, et/ou de classes spécialisées publiques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes de la convention annexée à la présente délibération, à intervenir entre les communes de Vallauris Golfe-Juan et Valbonne,

APPROUVER le forfait communal relatif aux frais de fonctionnement appliqués aux communes de Vallauris Golfe-Juan et Valbonne, fixé pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

Coût annuel pour l'enseignement, arrêté pour l'année scolaire 2021-2022 pour un élève :

- 930.08 euros pour un élève de maternelle, de l'élémentaire, et/ou de classes spécialisées publiques.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente,

PRECISER que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites aux budgets communaux 2021 et 2022.

M. LUCIANO.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20. PROFESSION D'ASSISTANT MATERNEL - CONVENTION AVEC LE REGROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTS MATERNELS NON PERMANENTS DU DEPARTEMENT 06

Mme RIOTTON.- Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes organise des réunions d'information pour promouvoir la profession d'assistants maternels en collaboration avec les relais assistants maternels du département.

Ces derniers, espaces sociaux reconnus, peuvent également organiser des réunions d'information sur la profession d'assistant maternel.

Les relais définissent le rythme de leurs réunions en fonction de leurs possibilités.

A ce titre, le Conseil Départemental propose, aux communes organisatrices des réunions d'information, une aide financière.

Afin d'assurer une information la plus efficace et la plus utile possible sur cette profession, il est souhaitable d'organiser sur la commune des réunions et de faire appel à la collaboration des spécialistes de ce type de formation.

Dans ce cadre, la ville a souhaité recourir au Regroupement Intercommunal des Assistants Maternels Non Permanents des Alpes-Maritimes (RIAMNP), association agréée par le Conseil Départemental et passer une convention avec cet organisme.

3 séances de formation sont prévues pour l'année 2021 soit un coût total de 237,54 euros.

La convention sera conclue pour une durée d'un an.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir:

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le Regroupement Intercommunal des Assistants Maternels Non Permanents des Alpes-Maritimes pour l'année 2021, telle que selon le projet annexé à la présente délibération,

DIRE que les crédits y afférents seront inscrits au budget communal.

M. LUCIANO.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. MUSEE MAGNELLI, MUSEE DE LA CERAMIQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE - PRINTEMPS - ETE 2021

Mme MUSSO.- Le musée Magnelli, Musée de la Céramique souhaite développer sa programmation culturelle en proposant de nouvelles actions.

L'objectif est de diversifier les offres afin de s'adresser à différents publics et de faire découvrir les œuvres des collections permanentes et des expositions temporaires sous un autre angle.

Ces nouvelles activités nécessitent une tarification spécifique afin d'en favoriser l'accès.

Au printemps – été 2021, deux nouvelles actions sont proposées :

« **Qi gong au musée** » :

Le Qi gong est une gymnastique traditionnelle chinoise et une science de la respiration fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle et qui associe mouvements lents, exercices respiratoires et concentration.

Les séances seront menées par un éducateur sportif diplômé en Qi gong. Elles se déclineront à partir des œuvres de nos collections permanentes.

7 séances sont proposées de mai à septembre 2021 autour de la thématique de « l'Homme entre ciel et terre ».

Chaque séance inclut une pratique de Qi gong, suivie d'une visite guidée d'une ou plusieurs œuvres autour de la thématique abordée.

« **Danse in situ** » : Projet de danse contemporaine.

Le projet, entre création et transmission, est mené en partenariat avec la compagnie Marie-Hélène Desmaris. La compagnie de danse proposera une démarche chorégraphique en résonance avec l'exposition temporaire présentée cet été au musée Vallauris, « La ville atelier ». Ce projet s'inscrit dans la volonté municipale de développer plus avant l'E.A.C (Education Artistique et Culturelle). Il se développera entre le 15 et 18 juillet 2021 sous plusieurs formes : visites

guidées de l'exposition, ateliers de pratique artistique, performances Danse in Situ et des ateliers de présentation de travail de restitution.

Afin de favoriser la pratique de ces activités, il est proposé les conditions tarifaires suivantes :

« Qi gong » :

10 € l'atelier + entrée à demi-tarif : 3 €.

Les conditions de gratuité pour le billet d'entrée telles que selon délibération DE-2009-0029 en date du 29 septembre 2020 s'appliquent pour les visiteurs susceptibles d'en bénéficier.

« Danse in situ » :

Tarif adulte : 10 € l'atelier + entrée du musée : 6 €

Les conditions de gratuité ou de tarif réduit pour le billet d'entrée s'appliquent pour les visiteurs susceptibles d'en bénéficier telles que selon délibération DE-2009-0029 en date du 29 septembre 2020 (tarif réduit pour les seniors âgés de + de 65 ans, les étudiants, par exemple et gratuité pour les enfants jusqu'à 18 ans inclus, habitants de Vallauris Golfe-Juan, ...)

Tarif enfant : 3 € l'atelier.

L'entrée du musée est gratuite jusqu'à 18 ans inclus.

Tarif 1 adulte et 1 enfant : 16 € (10 € l'atelier adulte + entrée du musée à demi-tarif : 3€ + 3 € l'atelier enfant).

Les conditions de gratuité pour le billet d'entrée telles que selon délibération DE-2009-0029 en date du 29 septembre 2020 s'appliquent pour les visiteurs susceptibles d'en bénéficier.

Tarif 2 adultes : 26 € (10 € l'atelier par adulte + entrée du musée à demi-tarif : 3 € pour chaque adulte participant).

Les conditions de gratuité pour le billet d'entrée telles que selon délibération DE-2009-0029 en date du 29 septembre 2020 s'appliquent pour les visiteurs susceptibles d'en bénéficier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER la programmation culturelle du musée Magnelli, Musée de la Céramique pour le printemps-été 2021,

APPROUVER les conditions tarifaires applicables à cette programmation,

DIRE que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal 2021.

M. LUCIANO.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. MUSEE MAGNELLI, MUSEE DE LA CERAMIQUE - CONDITIONS TARIFAIRES - VISITES ET ATELIERS

Mme MUSSO.- Le service des publics du musée Magnelli, musée de la céramique propose des visites et ateliers à destination de différents publics afin de favoriser le dialogue entre les visiteurs et les œuvres et de démocratiser l'accès à la culture.

Des conditions tarifaires spécifiques s'appliquent à ces visites et ateliers.

Ces offres de visites et d'ateliers sont très diversifiées et il apparaît nécessaire d'établir une grille tarifaire permettant de fixer et d'harmoniser les conditions s'appliquant aux différentes visites et ateliers en tenant compte de la diversité des participants.

Il convient de fixer ces nouvelles conditions.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ADOPTER la grille tarifaire s'appliquant aux visites et ateliers du musée Magnelli, musée de la céramique et selon les éléments ci-dessous:

- Visite et atelier à destination des enfants et jeunes :
 - Groupes (scolaires et associations)
 - Gratuité : enfant jusqu'à 18 ans inclus pour les écoles et les associations de Vallauris Golfe-Juan ;
 - 1.10 € par enfant jusqu'à 18 ans inclus, pour les écoles et les associations hors de la ville de Vallauris Golfe-Juan.
- Individuel :
 - 3 € par enfant jusqu'à 17 ans inclus.
- Visite guidée, public adulte individuel ou en groupe (public adulte) :
 - 2 € par adulte.
- Visite et atelier, public adulte individuel ou en groupe, durée 1 h :
 - 5 Euros par adulte participant.
- Visite et atelier, public adulte individuel ou en groupe, durée 2 h :
 - 10 Euros par adulte participant.
- Visite et atelier, publics spécifiques :
 - 5 Euros par adulte porteur de handicap (carte MDPH) ou issu du champ social (bénéficiaire du R.S.A et demandeurs d'emploi).
 - Gratuité pour les accompagnateurs.

Ces conditions sont applicables sur présentation d'un justificatif.

DIRE que les recettes y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

M. LUCIANO.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. MUSÉE MAGNELLI, MUSÉE DE LA CÉRAMIQUE – RÈGLEMENT DE VISITE – APPROBATION

Mme MUSSO.- Le fait que le musée Magnelli, musée de la céramique n'est, à ce jour, pas encore doté de texte précisant expressément les règles relatives aux visiteurs individuels ou en groupes, leur comportement dans l'enceinte du musée, les conditions d'accès, les conditions de prises de vues, d'enregistrements et de copies, les mesures de sécurité du public ainsi que celles des œuvres, ou encore la conduite à suivre en cas d'évacuation.

Le fait que ces règles de visite sont évidemment mises en œuvre et connues des agents d'accueil et de surveillance, et également rappelées oralement aux visiteurs en cas de nécessité.

Un exemplaire du règlement sera mis à la disposition du public qui souhaiterait le consulter.

La nécessité de garantir la sécurité des publics et des œuvres afin de mener à bien les activités du musée de façon optimale.

Les mesures de sécurité à apporter dans le cadre la posture « Vigipirate ».

L'importance d'accueillir les publics dans les meilleures conditions,

L'évolution des outils de communication individuels, des modes de visites et des attendus des visiteurs en termes d'information et de visites.

La nécessité de préciser dans un contexte sécuritaire et sanitaire difficile, les aspects de protection des biens et des personnes.

Le contexte de crise pandémique actuel nécessite également que des précisions en termes sanitaires soient apportées,

Un règlement de visite du musée Magnelli, musée de la céramique, a été élaboré en vue de son application à l'ensemble des personnes fréquentant l'établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes du règlement de visite du « Musée Magnelli, Musée de la céramique » tel que selon le projet annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions utiles pour sa parfaite application.

M. LUCIANO.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. ECOLE D'ART CERAMIQUE DE VALLAURIS (EACV) – CATALOGUE DE L'EXPOSITION CLAIRE LINDNER –TOTES BAGS – TARIFS ET MODALITES DE REPARTITION

Mme MUSSO.- CONSIDÉRANT l'organisation de l'exposition consacrée à l'artiste Claire Lindner, par l'École d'Art Céramique, Ville de Vallauris Golfe-Juan,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre sera édité un catalogue en 500 exemplaires,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le tarif de vente de ce catalogue ainsi que les modalités de répartition des exemplaires,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fixer le tarif de vente des totes bags qui seront également vendus à cette occasion,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

FIXER le prix de vente du catalogue de l'exposition consacrée à l'artiste Claire Lindner à 15 Euros,

ACCEPTER la répartition des 500 exemplaires comme suit :

- 300 exemplaires seront proposés à la vente sur la régie recettes de l'École d'Art Céramique de Vallauris (EACV)
- 100 exemplaires seront réservés aux dons dans le cadre de la communication et la médiatisation des actions de l'EACV et de la Ville
- 100 exemplaires seront donnés à l'artiste Claire Lindner pour son usage personnel.

FIXER le prix de vente des totes bags qui seront également proposés à la vente lors de l'exposition au tarif de :

- 5€ l'unité vendue seule,
- offert lors de l'achat du catalogue,

PRÉCISER que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal 2021.

PRÉCISER que les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal 2021.

M. LUCIANO.- Je vous remercie Madame MUSSO car grâce à vous, nous avons pu découvrir les totes bags. Personnellement, je ne connaissais pas et

Madame ANASSE non plus car elle m'a posé la question. Nous en apprenons tous les jours. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LUCIANO.- Je vous souhaite une bonne fin de soirée à toutes et à tous. Nous nous retrouverons au prochain conseil municipal.

**Kevin LUCIANO,
Maire de Vallauris - Golfe-Juan**

